

Le retour du bénévolat

À CAUSE DE LA CRISE

par Pierre
MARTEL



Au cours des prochaines semaines, le journaliste Pierre Martel nous présentera une série d'articles sur des phénomènes engendrés par la crise économique. Il tentera de mettre en évidence comment des individus, des groupes d'individus et des organismes ont été touchés par la récession économique et quels sont les moyens qu'ils ont pris pour en atténuer l'impact.

voir page A-3

c'est arrivé ce MATIN

Lock-out suivi de vandalisme, à Beauport

Depuis l'application du lock-out pour les 142 employés municipaux de Beauport, les policiers-pompiers de cette ville de la banlieue de Québec ont eu à répondre à plusieurs plaintes de méfaits au cours de la nuit. Au moins onze bouches d'incendie ont été ouvertes dont la plupart dans les quartiers de Courville et de Villeneuve. Deux bouches étaient difficiles à fermer ce matin à cause de la présence d'une trop grosse quantité de cailloux et une coule continuellement dans la rue Sauvageau. Il s'ensuit que la pression d'eau baisse dans les réservoirs de la ville. Les pompiers-pompiers ont eu aussi à répondre à cinq fausses alertes d'incendie. De plus il a été constaté qu'il manquait, ce matin, une vingtaine de grilles de rues. La police recommande la plus grande prudence aux enfants et aux automobilistes à cause des dangers que présentent ces trous d'égoût ouverts.

Un tremblement de terre dans la région de Montréal

MONTREAL (PC) — Un tremblement de terre d'une intensité de 3.5 sur l'échelle Richter, qui en comprend 12, a été ressenti, ce matin, à 2h35, dans la région de Montréal, a déclaré le centre d'observation sismologique "National Earthquake" de Golden, au Colorado.

Il n'y a pas de blessés, mais une conduite d'eau principale a éclaté dans l'est de la ville près du Stade olympique, et des résidents de Verdun et de LaSalle ont rapporté que leurs fenêtres ont vibré pendant environ trois secondes durant le séisme.

Haut dirigeant de Solidarité condamné à six ans de prison

VARSOVIE (AFP) — Un haut dirigeant de Solidarité dans la clandestinité, M. Wladyslaw Frasyntuk, 28 ans, a été condamné, aujourd'hui, à six ans de prison par le tribunal de Voivodie de Wroclaw, pour avoir continué à mener des activités syndicales après la proclamation de l'état de siège.

La compagnie d'aviation El Al est liquidée

TEL AVIV (AFP) — Le conseil d'administration de la compagnie israélienne El Al, dont les actions sont détenues à une écrasante majorité par le gouvernement israélien, a décidé, aujourd'hui, à Jérusalem, la fermeture et la liquidation de la compagnie.

LE SOLEIL

gem

Voir page
D-7

86e année, no 277
100 pages 9 cahiers

QUÉBEC, MERCREDI 24 NOVEMBRE 1982

• Livraison à domicile (6 jours) \$2.10 •
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 35c



Le Soleil, René St-Pierre

Seuls ou avec d'autres, les syndiqués membres de la Fédération des Affaires sociales (CSN) déclencheront la grève générale illimitée le 30 novembre prochain si d'ici là un règlement satisfaisant n'est pas intervenu.

Dès mardi prochain

Une grève générale dans les hôpitaux

par Pierre PELCHAT

La plupart des hôpitaux et des centres d'accueil du Québec pourraient être paralysés dès mardi prochain par le déclenchement de la grève générale dans le secteur public.

Ignorant la menace de décret du

premier ministre René Lévesque, les délégués de la Fédération des affaires sociales (FAS) de la CSN qui représente 82,000 employés ont décidé, hier, d'exercer leur mandat de grève générale illimitée le 30 novembre prochain si une entente n'est pas in-

tervenue d'ici là avec le gouvernement.

La résolution stipule que la FAS pourrait exercer seule son mandat de grève si les deux autres centrales CEQ

et FTQ n'emboîtent pas le pas à cette stratégie. Selon certaines informations, la FTQ serait favorable au débrayage mardi prochain alors que la CEQ semble pencher pour le 2 dé-

cembre, deux jours plus tard.

Quoi qu'il en soit, c'est samedi prochain que les représentants des trois centrales syndicales évalueront la situation à la lumière du résultat des dernières négociations et des nouvelles propositions du gouvernement Lévesque. La proposition de la FAS a été approuvée à l'unanimité des 600 délégués au conseil fédéral.

En même temps que l'on annonce la date de la grève générale, le Front commun a décidé de diminuer ses demandes salariales dans un effort ultime pour en arriver à un compromis à la table des négociations.

Ainsi, on propose le maintien des salaires actuels pour tous les employés et le versement de l'augmentation de 2.8 pour 100 pour tous au 31 décembre 1982, selon la convention collective en cours. Cette augmentation représente une masse salariale de \$168 millions pour 1983.

Pour les premiers douze mois de la nouvelle convention collective, le

Voir page A-2, GRÈVE

Autres textes en page C-1
Editorial à la page A-14

Le projet Québécoir II

Ça sent le règlement de comptes

— Clair

par J.-Jacques SAMSON

La proposition du ministre Jean-Luc Pepin de créer conjointement avec le Québec un nouveau transporteur aérien, Québécoir II, traduit "une volonté fédérale de faire faire faillite à Québécoir" et dégage une "odeur de règlements de comptes", selon le ministre québécois des Transports, M. Michel Clair.

C'est sur ce point que nous nous interrogeons le plus à souligné hier le ministre, en conférence de presse, en précisant qu'il ne voulait pas donner une position

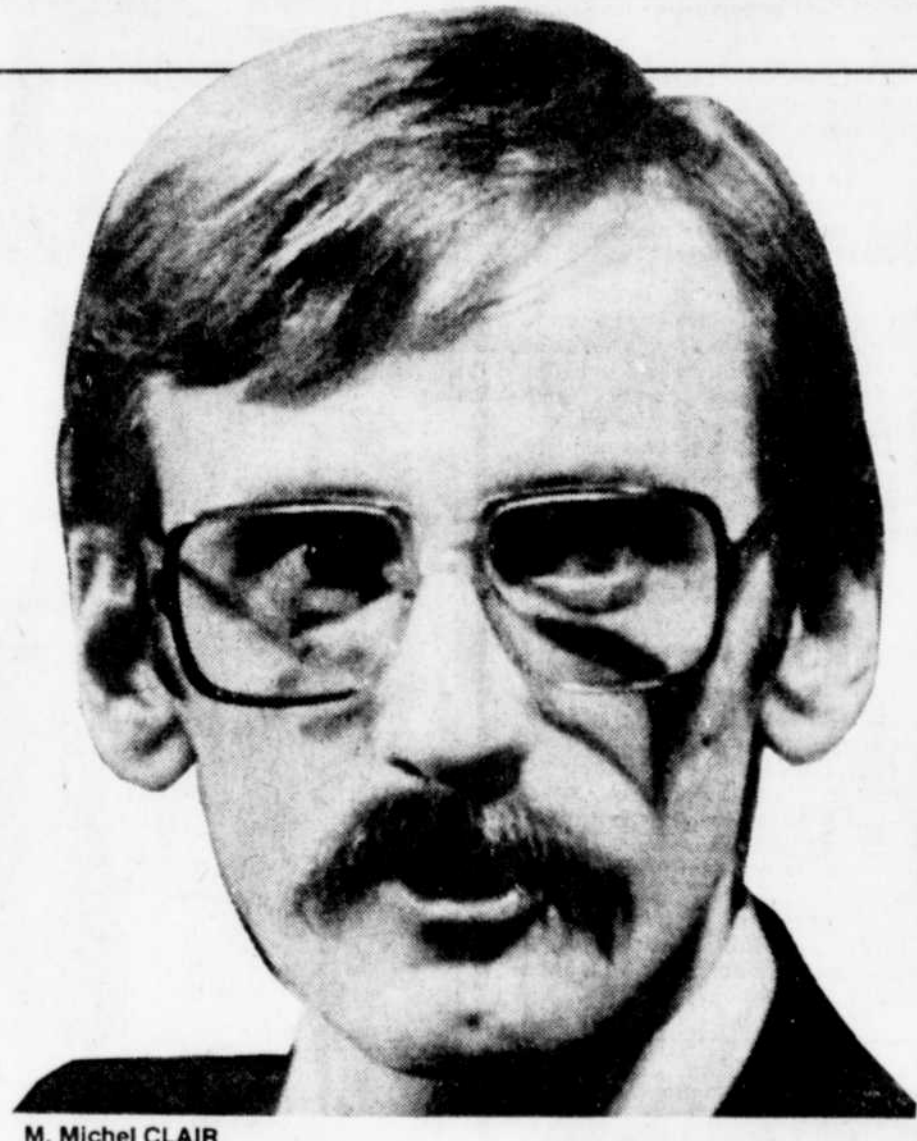
définitive de refus ou d'acceptation du plan Pepin.

Le ministre québécois a toutefois énuméré suffisamment de craintes et de réserves que lui inspiraient certains aspects du projet pour comprendre qu'il devra avoir des éclaircissements et des garanties de son homologue fédéral avant de parrainer pareille solution au Conseil des ministres.

Le ministre Clair ne prise par-

Voir page A-2, CLAIR

Autres textes à la page A-9



M. Michel CLAIR

Protection de la jeunesse

Face au juge dès 12 ans

— la commission Charbonneau

par Roger BELLEFEUILLE

Les jeunes devraient comparaître devant le Tribunal de la jeunesse dès l'âge de 12 ans, au lieu de 14 ans comme c'est le cas actuellement, a recommandé hier la commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse.

Cette mesure parmi d'autres, estiment les députés, cherche à établir un meilleur équilibre entre l'intervention des avocats et des policiers, d'une part, et celle des travailleurs sociaux, d'autre part, en matière d'aide aux jeunes en difficulté.

Le rapport de 600 pages préparé sous la direction de M. Jean-Pierre Charbonneau rappelle que les jeunes,

âgés de 12 et 13 ans constituent plus de 15 pour 100 de la clientèle des jeunes délinquants connus de la police.

Or, la loi actuelle de protection de la jeunesse ne permet pas de traduire en justice les jeunes de moins de 14 ans, même s'ils sont les auteurs d'un meurtre.

Plus de la moitié des méfaits dont ils sont accusés sont des vols par effraction et ces jeunes, dans le contexte actuel, échappent pratiquement à toute intervention susceptible de les faire changer de voie, couverts qu'ils sont par le volet "protection". C'est là, indique le rapport, l'indice d'une délinquance en voie d'installation.

L'accès au tribunal pour ces jeunes ne serait toutefois pas systématique. Il ferait l'objet d'une expertise professionnelle de la part du substitut du procureur général et de la direction de la protection de la jeunesse.

Du rapport déposé à l'Assemblée nationale et comprenant quelque 250 recommandations d'ordre législatif et administratif se dégage... une volonté évidente d'insuffler un esprit nouveau en matière de protection de la jeunesse et de clarifier les rôles des divers intervenants dans ce vaste champ.

Mise sur pied en décembre 1981, la commission avait pour mandat de trouver des correctifs à la loi 24, entrée en vigueur le premier janvier

1979. Cette loi, en faisant de l'enfant un sujet de droit et en privilégiant, dans le temps, l'intervention sociale à l'action judiciaire, avait eu pour effet de déclencher un vent de mécontentement qui n'a pratiquement pas eu de cesse depuis.

Présidée par le député de Verchères, M. Jean-Pierre Charbonneau, la commission regroupait les députés suivants: Mme Thérèse Lavoie-Roux (Acadie), MM. Christos Sirros (Lau-

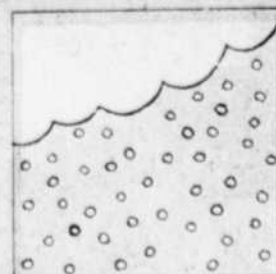
Voir page A-2, JEUNES

Extraits à la page A-13

Autres textes à la page A-10

Sommaire

Annonces classées	H-6 à H-10
Arts et spectacles	H-2 à H-5
Bandes dessinées	E-13
Bingo Soleil	G-6
Bridge	H-8
Carrières et professions	G-3
Consommation	B-1 à B-7
Décès	H-13
Economie-finances	G-1 à G-4
Editorial	A-14
Feuilleton	H-5
Hier et aujourd'hui	F-6 et F-7
Horoscope	H-10
Information régionale	A-4 à A-6
Loteries	A-2
Monde	E-1 à E-16
Mot mystère	H-7
Mots croisés	H-10
Où aller à Québec	H-5
Page des lecteurs	A-15
Page documentaire	A-13
Sport	D-1 à D-11
Télévision	H-4



La bordée de neige de la Sainte-Catherine sera au rendez-vous, demain. Minimum et maximum: moins 12 et moins 2.

détails, page H-6

METRO



Avec
les Bons-Voyage
jusqu'à

30%

de rabais
sur les plus bas prix
offerts sur le marché.
Pour plus de détails,
voir en pages E-2, E-3, E-4



CLAIR

(Suite de la première page)

tièrement pas la faillite qui guette Québec.

"Quelle bizarre de façon de venir en aide à une entreprise", souligne le ministre. "Est-ce qu'on cherche à humilier ces investisseurs privés? Est-ce qu'on veut monter une facture artificielle pour les contribuables québécois?" ajoute-t-il.

La restructuration financière de l'entreprise pourrait se faire à

un coût moindre si on ne la démantelait pas complètement, est-il persuadé. Le comportement d'Ottawa dans ce dossier est un pré-cédent, selon lui. Jamais le gouvernement fédéral n'a demandé à Dome Petroleum de faire faillite avant de lui venir en aide, ni à Chrysler, ni à Massey Ferguson.

Deux seules explications peuvent être avancées selon le ministre: le règlement de comptes ou

le gouvernement fédéral est mal informé de la situation réelle de Québecair pour avancer qu'il faudra \$60 millions pour la relance.

La proposition Pepin conduit directement à la faillite s'il fallait que la nouvelle société projetée n'assume aucune responsabilité sur les dettes mais se porte acquéreur des actifs utiles. Selon le ministre, la situation de Québecair n'est pas si dramatique: les quatre appareils Boeing 737 à vendre comptent pour \$15 millions dans la dette totale et la dette à long terme est de \$12 millions. Il s'agit d'appareils qui avaient été acquis pour assurer les liaisons Québec et Montréal-Fort Lauderdale que la compagnie a dû abandonner.

Le ministre s'applique encore à démontrer qu'il ne s'agissait pas d'une mauvaise décision administrative d'acheter ces appareils en 1979. On cherchait alors de nouveaux marchés et Québecair fut ensuite victime de la concurrence d'Air Canada.

Changement de politique

Le ministre Michel Clair souligne par ailleurs que la volte-face d'Ottawa aura des conséquences graves sur les investisseurs privés de Québecair et Nordair qui misaient sur un regroupement éventuel, déjà annoncé par Ottawa. Cela devait même se faire à l'intérieur de 12 mois, indiquait-on en 1977.

M. Clair s'interroge par ailleurs sur la "mission opé-

rationnelle" qui serait réservée à Québecair II, après la restructuration proposée par M. Pepin. Si M. Pepin envisage une vocation de transporteur régional et l'utilisation de turbo-propulseurs comme en possèdent toutes les compagnies de ce niveau, sa proposition ne contient aucune précision sur les routes qui seraient octroyées à Québecair II.

Si, par contre, on veut limiter son rôle à celui de transporteur d'appoint pour la Côte-Nord et certains autres territoires de l'est avec des appareils à hélices, il s'agira d'un retour aux années 60 et à l'époque d'Air Gaspé, souligne le ministre, en référence à des avenues évoquées par LE SOLEIL samedi.

Le ministre Clair a aussi été amené à fournir certains éclaircissements sur la participation financière complète du gouvernement du Québec, depuis 1980. \$3 millions pour la fusion de Proair; \$15 millions en 1981; un engagement lors de l'achat des deux derniers Boeing 737 que Québecair rencontrerait ses obligations (un a été vendu et le second devrait l'être avant la fin de l'année); au cours de l'été, le gouvernement a garanti une marge de crédit gouvernementale de \$7 millions et depuis quelque temps, enfin, par crédit rotatif, le gouvernement assure le fonctionnement de Québecair. Le maximum fixé est de \$3 millions et "c'est une décision gou-

• • • • Québec, Le Soleil, mercredi 24 novembre 1982

vernementale qui est ajustable".

"On n'a pris aucun autre moyen pour prendre le contrôle de Québecair. On croyait sincèrement à l'objectif de fusion Nordair-Québecair. (...) On a accepté un compromis majeur avec l'Ontario, en acceptant une propriété à 50-50 alors qu'on disait auparavant 51, pour 100 québécois pour s'assurer que Québec entre debout dans la fusion et non à genoux."

M. Clair soutient qu'il est impossible de préciser combien le gouvernement québécois aura perdu d'argent dans le dossier Qué-

becair, puisqu'il ne dispose pas d'indication sur les actifs qui seraient rachetés et si cette opération permettrait de rembourser partiellement les actionnaires devant qui le gouvernement s'est engagé.

Le ministre rencontrait hier soir les dirigeants de Québecair. Il s'était entretenu hier matin avec M. Pepin pour obtenir des précisions sur sa proposition et les pourparlers se poursuivront au cours des prochains jours. M. Clair soutient que la situation financière de Québecair ne se détériore pas quotidiennement ces jours-ci.

JEUNES

(Suite de la première page)

rier), René Blouin (Rousseau), Raymond Brouillet (Chauveau), Yves Beaumier (Nicolet) et Jules Boucher (Rivière-du-Loup).

Deux autres membres, les députés Herbert Marx et Claude Dauphin, tout en souscrivant aux travaux de leurs collègues, ont dû se désister en cours de route.

Cette commission, comme l'a noté son président, a innové sur plusieurs plans. D'abord en tenant des audiences en dehors de l'enceinte du parlement, puis en travaillant d'une façon indépendante, hors du giron gouvernemental et des caucus des partis, dans un "esprit non partisan".

Une nouvelle approche

La commission fait plus que recommander des amendements à l'actuelle loi sur la protection de la jeunesse. Elle propose une loi toute neuve qui s'intitulera "loi sur l'aide à l'enfance et à l'adolescence en difficulté". Une distinction très nette serait faite entre l'intervention auprès des jeunes ayant besoin de protection sociale et ceux ayant des démêlés avec la justice.

Les commissaires vont encore plus loin. Ils ont déposé en annexe un avant-projet de loi, de leur propre cru, pour bien s'assurer que la philosophie mise de l'avant ne sera pas escamotée.

En outre, l'application de cette loi serait de la responsabilité d'un ministre délégué à la jeunesse.

Au nombre des propositions qui avaient fait l'objet de représentations lors des audiences publiques et privées de la commission, on relève les suivantes:

— abaissement de l'âge de la responsabilité pénale de 14 à 12 ans, ce en concordance avec la loi fédérale sur les jeunes contrevenants; non encore proclamée;

— références immédiates au tribunal de la jeunesse des présumés auteurs de crimes contre la personne et des cas de récidive en matière de vols par effraction;

— réserver la réadaptation en milieu sécuritaire ou fermé aux seuls jeunes présentant un danger pour autrui;

— maintien du DPJ aux centres de services sociaux, mais avec une plus grande autonomie;

— formation spéciale obligatoire pour les juges avant leur entrée en fonction et possibilité de ressourcement pour ceux déjà en place;

— élimination de la personne désignée par le ministre de la Justice (PDMJ) de la prise de décision conjointe avec le DPJ.

A Wilbrod-Bhérier

Etudiants en congé à cause de la gale

par Georges ANGERS

Afin d'éviter que les cas de gale décélés à l'école Wilbrod-Bhérier ne s'étendent davantage et ne prennent des proportions épidémiques, environ la moitié des quelque 800 étudiants de cette école secondaire de Québec ont été invités à rester chez eux aujourd'hui et demain et les autres étudiants pourraient recevoir la même invitation cet après-midi.

Selon Colombe Arsenault, responsable de la santé scolaire au CLSC de la Basse-Ville, la décision qui a été prise de fermer partiellement l'école hier visait essentiellement à répondre à une sorte de psychose qui s'était installée dans l'école; quelqu'un se gratte, tout le monde se gratte.

Il y a cependant bel et bien eu des cas de gale décélés au cours des derniers jours, mais, selon Mme Arsenault, cela n'a pas l'importance ni la gravité que le terme même de "gale" véhicule dans l'imagerie populaire.

"On attrape le rhume, mais on ne panique pas. Pourquoi paniquerait-on si l'on attrape la gale?" demandait-elle.

La gale, ou la grattelle comme on l'appelle parfois chez nous, est une infection de la peau, contagieuse, qui ne s'attaque cependant que par contact direct. Il s'agit en quelque sorte d'une espèce de petit crabe qui

se dépose sous la peau et qui provoque de violentes démangeaisons, particulièrement la nuit. C'est un petit crabe qui ne se transmet que chez l'homme et il est toujours présent à l'état endémique.

Selon Mme Arsenault, il n'est aucunement démontré que le développement du petit crabe soit directement lié à une mauvaise hygiène. Selon elle, il n'existe pas de lien direct, contrairement à ce que l'on croit généralement, entre la condition socio-économique des personnes atteintes et le fait qu'elles soient atteintes.

Par ailleurs le traitement de cette infection est extrêmement simple: un bain chaud, un shampoing à la suite de quoi on applique une lotion disponible en pharmacie sans prescription; en l'espace de deux jours, le petit crabe est paralysé, les démangeaisons sont disparues.

Chaque étudiant de l'école Bhérier a été vu par une équipe d'infirmières du CLSC hier et aujourd'hui et chacun a reçu l'information pertinente, a précisé Mme Arsenault.

Donc, si vous vous grattez, vous n'avez pas nécessairement la gale; vous êtes peut-être atteint uniquement de "gratouille", un phénomène d'entraînement analogique au réflexe de Pavlov. Evidemment si ça continue à vous démanger, consultez.

GRÈVE

(Suite de la première page)

cartel intersyndical accepte un gel des salaires pour environ 45 pour 100 des travailleurs du secteur public dont le revenu dépasse le salaire moyen établi à \$25.000 par année. De leur côté, les plus bas salariés se voient gratifiés d'une indexation pour six mois, soit approximativement 3,9 pour 100 le 1er juillet 1983.

Cependant, ces hausses salariales vont en diminuant plus le salaire augmente. Au salaire moyen, la hausse est presque nulle. Dans l'ensemble, cette augmentation est évaluée à \$30 millions.

Au 1er janvier 1984, on demande une augmentation minimale de 2 pour 100 pour tous les employés mais ça s'arrête là encore une fois pour ceux qui gagnent plus que le salaire moyen. Pour les bas salariés, on demande une autre indexation pour une demi-année, soit le taux prévisible de 3,9 pour 100. La même modulation est ap-

pliquée comme lors de l'augmentation de juillet 1983, selon les propositions syndicales.

Par la suite, de juillet 1984 à décembre 1985, le Front commun revendique l'indexation entière et l'enrichissement, s'il y a lieu, pour tous les employés, peu importe leur niveau de salaire.

Cette proposition a été approuvée par une forte majorité de délégués au conseil fédéral de la FAS. Ces derniers ont également adopté un amendement qui fait en sorte que la nouvelle politique salariale du Front commun constitue un "plancher" et qu'on ne peut aller plus bas.

Un autre groupe de la CSN, la Fédération nationale des enseignants, a accepté le compromis salarial bien qu'il constitue presque un gel des salaires pour 18 mois pour ses 9.000 membres enseignants dans les cégeps. La FNEQ est favorable également au déclenchement de la grève le 30 novembre.

le mot du jour

Propos divers

Avant que la neige nous enlève, on peut se demander s'il faut dire "banc de neige" ou "congrès". "Banc de neige" est une expression québécoise imagée qu'il faut conserver. Quant à "congrès", c'est un terme universel.

Pierre BELLEAU

Pas de quotidienne

MONTREAL (PC) — Le tirage de la loterie La Quotidienne n'a pas eu lieu, hier soir, en raison de difficultés techniques. Les détalants de Loto-Québec n'ont pas été en mesure, en effet, d'accepter des mises sur leurs terminaux.

Les détenteurs de billets pour le tirage de mardi soir pourront obtenir un remboursement ou un échange.



■ avec surveste détachable

l'ensemble de ski

de notre collection de vêtements de ski 1982-83, choisissez cet ensemble comprenant: pantalon-salopette, veste-blouson et surveste détachable, bourse de polyester pour isoler parfaitement contre le froid, bord-côte extensible aux extrémités contre le vent, couleurs combinées de marine et gris. 36 à 42. 399.95

la maison
Simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale



■ faite spécialement pour nous

robe de chambre ratine

en ratine 80% coton et 20% polyester pour une plus grande facilité d'entretien, vous aimerez notre robe de chambre enveloppe avec bordures surpiquées et deux poches plaquées. choisissez-la en marine, gris, moka taille unique. 40.00

la maison
Simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

■ au trente et un pour homme

vente

pulls laine d'agneau 24.95

deux modèles exclusifs à prix spécial... choisissez nos pulls en pure laine vierge marquée « Woolmark »... le col roulé ou le col polo à porter seul ou sur une chemise, coupe plus ample, épaules façon sellier, marine, bordeaux, gris ou chameau. p.m.g.tg. rég. 35.00

la maison
Simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale



Dire qu'un porte-cartes peut tout changer!

7,50 \$ LAITON POLI 63 x 92 mm

La différence que ça peut faire
Des cartes propres et bien rangées
C'est justement ce qui va nous faire
Les conserver ou les jeter!

Où c'est, Doucet

PLACE LAURIER
PLACE SAINT-ROY
PLACE FLEURY DE DYS
GALERIES DE LA CAPITALE

AUSI À MONTREAL
TROIS-RIVIERES
POINTE-À-LEZ-ARDE
OTTAWA ET HULL

doucet
BOULIERS

Pour tout dire

Quand les temps sont "durs", le bénévolat prend de l'importance

Depuis quelques mois, un nombre grandissant de personnes offrent leurs services pour faire du bénévolat. A preuve, au Centre d'action bénévole de Québec Inc., en septembre et octobre, le nombre d'offres de services s'est accru de 65 pour 100 par rapport à la période correspondante de 1981.

À CAUSE DE LA CRISE

par Pierre MARTEL



En septembre et octobre 1981, 101 personnes offraient d'agir comme bénévoles. Cette année, elles sont 166.

Par ailleurs, depuis 1978, le nombre de bénévoles référés aux organismes affiliés au Centre d'action bénévole de Québec Inc. est en hausse croissante. En 1978-1979, il était de 85 personnes, en 1979-1980, il grimpa à 134. En 1980-1981, nouvelle hausse avec 270 bénévoles référés. Finalement en 1981-1982, on atteignait un nouveau sommet avec 316 personnes.

Pour l'exercice en cours qui doit prendre fin en mars 1983, le phénomène s'est encore accéléré. Les mois de septembre et octobre représentent à eux seuls plus de 50 pour 100 du total enregistré pendant tout l'exercice précédent.

Selon le directeur général du Centre d'action bénévole de Québec, M. Jean Brousseau, il ne fait aucun doute que la crise économique est directement responsable du phénomène.

"Même si je trouve malheureux qu'on découvre les vertus du bénévolat en temps de crise, il faut admettre que la crise permet au bénévolat de prendre sa vraie place," affirme-t-il.

Motivations

Ce qui est particulièrement remarquable dans la recrudescence du bénévolat que l'on note depuis quelques temps, ce sont les motivations des gens.

On en est loin du temps où le bénévolat était une affaire de dame patronnes dont la motivation était souvent le goût de faire la charité. Aujourd'hui, le bénévolat offre ses services autant pour venir en aide à quelqu'un que pour répondre à un besoin personnel.

"Avec la crise, les motivations sont de plus en plus diversifiées", explique Jean Brousseau.

Parmi les motivations qui reviennent le plus souvent, le directeur général du Centre d'action bénévole de Québec Inc. note les suivantes: besoin de prendre de l'expérience, valorisation de l'individu, une question de loisirs, un intérêt personnel, un motif religieux, un moyen thérapeutique, retrouver un contexte social et besoin d'appartenance à un groupe.

Ainsi, principalement pour les jeunes chômeurs à la recherche d'un emploi et les femmes au foyer qui veulent retourner sur le marché du travail, le besoin de prendre une expérience de travail est une motivation importante pour faire du bénévolat.

"Les gens à la recherche d'emploi se font dire fréquemment par des employeurs qu'ils n'ont pas l'expérience. Donc, ces gens viennent offrir leurs services comme bénévoles pour l'acquiescer cette expérience," de soutenir M. Brousseau.

"Souvent aussi, des gens viennent nous voir sur la recommandation de médecins qui voient dans le bénévolat une façon d'aider le patient à sortir de son ennui, de ses problèmes, de retrouver un contexte social," ajoute-t-il.

Institutions

Par ailleurs, si le nombre de bénévoles est à la hausse, il faut également souligner que la demande est aussi en hausse.

De souligner Jean Brousseau, de plus en plus d'institutions publiques font appel au Centre d'action bénévole de Québec Inc. pour que celui-ci les aide à mettre sur pied des associations de bénévoles.

Pressés par les compressions budgétaires du gouvernement, les organismes publics et parapublics voient dans le bénévolat une façon de limiter les dégâts. Ce qui n'est pas sans provoquer des inquiétudes et des réactions chez les syndicats.

"Sur le plan provincial, cette nouvelle attitude n'a pas été sans créer des incidents majeurs. Dans la région de Québec, on n'a pas eu de problèmes majeurs. C'est peut-être dû au fait qu'on suggère aux organismes de procéder à une concertation auprès des divers intervenants. On leur demande également de respecter les réalités de leur milieu dont celles des syndicats," d'expliquer M. Brousseau.

Inquiétude

Le directeur général du Centre d'action bénévole de Québec sent également le besoin de faire une mise en garde. Si, dit-il, on découvre le bénévolat uniquement pour des raisons financières, ce serait très malheureux.

Il s'explique: "Si l'Etat est tenté de récupérer le bénévolat et de l'enrégimenter en lui dictant ses priorités, il pourrait entraîner une démotivation des bénévoles."

Enfin, M. Brousseau estime que l'augmentation des bénévoles va provoquer nécessairement une modification du rôle, des fonctions et du travail des professionnels. Ceux-ci devront, de plus en plus, s'appuyer les bénévoles.

Pour terminer, voici deux statistiques illustrant l'importance du bénévolat dans la région de Québec. Uniquement dans le secteur des soins à domicile on relève 5,000 bénévoles. Dans le secteur des soins à domicile, on relève 5,000 bénévoles. Dans le secteur des loisirs, on évalue à 16,000 le nombre de bénévoles.



A quelques jours à peine de la fin des travaux de rénovation, le Musée maritime Bernier, de L'Islet, a été détruit par un incendie. C'est le toit qui s'est effondré à l'intérieur, laissant les murs extérieurs intacts.

A L'Islet-sur-Mer Incendie au musée Bernier: dégâts évalués à \$700,000

L'ISLET-SUR-MER — L'édifice du Musée maritime Bernier, de L'Islet, l'un des plus importants de l'Est du Canada, a été ravagé par les flammes, hier, quelques jours à peine avant la fin des travaux de rénovation entrepris ce printemps.

La bâtisse a subi des dégâts que l'on estimait hier à \$700,000 mais, chanceux dans leur malheur, les responsables du musée ont la consolation de savoir que toute la collection a été sauvée puisqu'elle avait été démenagée dans un autre entrepôt lors du début des travaux, il y a six mois.

Optimiste, le directeur du musée, M. Marcel Rancourt, conservait encore l'espoir d'ouvrir les portes du musée l'été prochain, malgré l'incendie. "Si on peut au moins placer un toit au plus vite pour nous protéger de l'hiver, nous pourrions recommencer les travaux très prochainement", déclarait-il.

La nouvelle devait toutefois le prendre par surprise quand, au début de l'après-midi, vers 2h30, lorsqu'il était dans son bureau temporaire de l'entrepôt, il a aperçu les flammes qui sortaient du musée, à 2,000 pieds de là. "J'ai pleuré comme je n'ai jamais pleuré de ma vie, confiait-il. Ça fait quatre ans que nous faisons des démarches pour la reconstruction du musée et nous avions réussi à aller chercher au-delà de \$1,300,000 pour les travaux. Nous devions prendre possession de la bâtisse dans trois semaines et le musée devait être prêt pour juin. Mais je suis quand même prêt à prendre le pari que nous allons rouvrir l'été prochain."

Reste à savoir la rapidité avec laquelle les assureurs ouvriront le dossier pour permettre une reprise des travaux le plus rapidement possible.

Cet été, le musée n'a fait aucune publicité et a reçu très peu de visiteurs afin de permettre l'exécution des travaux de reconstruction. "Nous ne pouvons pas nous permettre une deuxième année déficitaire", soutient M. Rancourt. Il rappelle que le musée crée sept emplois d'été dans la région, sans compter l'important attrait touristique qu'il représente pour la région. Il compte en outre beaucoup sur l'appui des gens du milieu pour aider à sauver l'institution.

La collection du musée est estimée sommairement à \$2,300,000 et compte 150 maquettes, 8,200 pièces, de 20,000 à 20,000 à 25,000 documents photographiques et deux navires-musées, auxquels devrait s'ajouter bientôt un troisième.

C'est le deuxième incendie en une semaine à détruire un édifice historique dans cette région. La semaine dernière, le Manoir des Erables de Montmagny était la proie des flammes.

"Je venais juste de rencontrer le propriétaire du manoir, confiant M. Rancourt, et nous nous promettons à tous les deux une saison fructueuse..."

Tout n'est pas encore dit toutefois puisque déjà, à Montmagny, un toit temporaire a été installé grâce à une corvée des citoyens.

La cause est inconnue

La cause de l'incendie était inconnue, hier soir, et une enquête doit être instituée par la Sûreté du Québec pour tenter de l'établir.

De prime abord, il semble que le feu qui aurait éclaté dans le grenier, au quatrième étage de la bâtisse, soit d'origine accidentelle. Des ouvriers y avaient travaillé dans la journée et des fils électriques avaient été posés.

Les flammes se sont rapidement propagées dans la toiture. Le chef des pompiers de L'Isletville, M. Germain Gagnon, a fait appel aux pompiers de Saint-Jean-Port-Joli et à ceux de Cap-Saint-Ignace afin d'éviter de plus grands dommages.

Vers 19h, l'élément destructeur était sous contrôle, mais ce n'est pas avant 22h que les derniers pompiers ont pu quitter les lieux. Personne n'aurait été blessé. Des agents du poste de la Sûreté du Québec de Saint-Jean-Port-Joli se sont tenus sur les lieux pour détourner la circulation.

BR. 7,50\$

10\$ PR.

10\$ PR.

15" 16\$

ARGENT STERLING

A partir de:

BAGUES.....	6,00\$
BRACELETS.....	4,50\$
BOUCLES D'OREILLES.....	4,00\$
CHAINES.....	4,50\$

BIJOUX MODE

CARREFOUR CHARLESBOURG TEL.: 626-5362

CONCOURS

"Viens décorer le Sapin"

et accroches toi-même ta décoration dans l'arbre de Noël.

Où? À Place Laurier, mail est.

Comment? Apportes un dessin, coloriage ou découpage, grandeur maximum, 10cm, en carton ou feutrine.

Quand? Le 27 novembre 4 décembre entre 9h00 et 17h00

Prix: \$100.00 1^{er} prix Pour chaque catégorie
\$ 50.00 2^e prix 1^{re} catégorie: 4 à 6 ans.
\$ 25.00 3^e prix 2^e catégorie: 6 à 8 ans.

Les prix seront donnés le 11 décembre à 14h00, dans le mail est

TOUT LE MONDE EST LÀ

Collaboration: **CHRC** **CHOI**

SPECIAL 4 JOURS

Les jeans NILS en denim pour enfants, grandeurs 7-14 ans.

NILS

REG. 29,99\$ **SPECIAL 15⁰⁰**

1/2 PRIX

Valable du 24 au 27 nov. inclus.

CLEMENT

Le plus grand spécialiste de vêtements pour enfants "de la naissance à l'adolescence".

653-9363 627-3472

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

Décision unanime du conseil

Amphiglace: règlement hors cour de \$90,000

par Pierre-Paul NOREAU

Le dossier de l'Amphiglace de l'Ancienne-Lorette amorce le sprint final et devrait connaître un dénouement heureux avec la collaboration du ministre Pierre Marois.

Le conseil municipal du maire Marcel Pageau a unanimement approuvé hier soir une résolution d'acceptation d'une entente hors cour avec la firme Bon Conseil, constructeur de l'Amphiglace poursuivi en justice comme responsable des déficiences de la toiture. Cette entente est cependant conditionnelle à l'autorisation du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu de retarder les travaux jusqu'au printemps et de permettre l'utilisation au cours de l'hiver.

Aux termes de ce règlement, la municipalité accepte de payer une

somme de \$90,000, la participation financière pour le reste des travaux étant à la charge de Bon Conseil. Estimé par le constructeur à environ \$250,000, le coût des travaux doit auparavant faire l'objet d'une nouvelle demande de soumission de la part des autorités municipales.

Quant à la participation de \$90,000, il a été spécifié dans la résolution qu'il ne s'agissait aucunement d'une quelconque reconnaissance de responsabilité de la part de la ville, mais bien un débours imputable à la "plus-value" découlant des travaux.

... construite au coût de \$450,000 il y a dix ans... la valeur actuelle de la bâtisse est estimée à \$956,000, mais comme elle a 10 ans d'usage sur les 15 années prévues à l'origine, la réalisation actuelle des travaux en pro-

longera la durée (au moins un autre 15 ans, soutient le maire Pageau) et c'est en conséquence de cette plus-value que la ville pourrait accepter une participation financière aux travaux effectués par les Entreprises Bon Conseil Ltée, peut-on lire dans un rapport des ingénieurs de la municipalité.

Appui du ministère

Les représentants de la ville d'Ancienne-Lorette dans le dossier sont cependant demeurés relativement mystérieux quant à la possibilité que le ministère de M. Pierre Marois donne rapidement son accord à l'hypothèse d'un règlement hors cour.

La possibilité a pourtant été soumise aux fonctionnaires du ministère lors de rencontres au cours des der-

niers jours, mais selon le conseiller André Roy, "le dossier progresse au rythme d'un quart de pouce à la fois".

Selon lui, les fonctionnaires ont expliqué devoir dans un premier temps attendre l'adoption par le conseil d'une résolution d'acceptation de l'entente hors cour avec Bon Conseil. La ville doit ensuite fournir avec le constructeur toutes les garanties d'exécution et le nouvel échéancier. Le ministère analysera les documents soumis tant au plan technique que juridique et enfin fournira une autorisation de réouverture pour une dernière fois, avec une obligation de déneiger la toiture après chaque précipitation.

Echéancier

Si tout se déroule tel que prévu,

les travaux seront effectués par la firme Bon Conseil au printemps et devraient durer de six à huit semaines au cours desquelles l'Amphiglace sera fermée.

Le projet soumis par Bon Conseil est différent de celui pour lequel d'autres entreprises avaient précédemment fait des offres. Il est toujours question d'installer des pieux pour améliorer la capacité portante du sol autour de l'édifice. Au nombre de 26, ces pieux seront liés à des arches de béton plutôt que d'acier tel que prévu initialement.

Economie

L'acceptation de cette proposition du constructeur de l'Amphiglace permet à la ville de réaliser des économies. Dans un premier

temps, refuser l'hypothèse et attendre le dénouement en cours comportait, en plus de sérieux risques de ne pas faire payer l'entière facture par Bon Conseil, des déboursés sur un emprunt et sur des coûts d'entretien, bien que la patinoire intérieure ne puisse être utilisée.

A \$90,000, tous les conseillers s'entendaient pour dire que la ville faisait une excellente affaire, se dotant d'un équipement qui prenait une seconde vie de 15 ans. Le conseiller Jean-Roch Côté n'a pas manqué pour sa part de faire ressortir devant une assemblée manifestement hostile à son endroit et à celle de son collègue Jacques Fauchon, que l'action du "Comité des payeurs de taxes de l'Ancienne-Lorette" lors du référendum avait permis d'éviter un emprunt très coûteux pour les contribuables.

A Sainte-Brigitte de Laval, pas de hausse de la taxe foncière en 83

par Gérald OUELLET

Il n'y aura pas d'augmentations du taux de la taxe foncière en 1983 à Sainte-Brigitte-de-Laval. C'est du moins ce que laisse entendre le maire Jean-Claude Simoneau, dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité présenté récemment lors d'une séance régulière du conseil.

Présentement, le conseil prévoit solder l'année 1982 à l'intérieur de ses prévisions budgétaires, comptant toujours sur la clémence du début de la saison hivernale. On sait que les prévisions budgétaires 1982 s'élevaient à \$804,851 avec un taux de la taxe foncière de \$1.28 du \$100 pour une évaluation imposable de \$36,838,500.

Pour l'exercice 1983, le maire Simoneau compte demander aux employés municipaux d'user de modération dans leur demande salariale. Le conseil continuera ses démarches auprès des autorités gouvernementales, afin d'obtenir la construction d'une bâtisse pour logement à prix modique.

Avec les revenus provenant de la disposition de la maison sise au 3 de la rue Auclair, le maire compte terminer le terrassement autour de l'hôtel de ville et le stationnement du garage municipal. Le conseil envisage également la création d'un fonds

de subvention visant à promouvoir la construction domiciliaire.

Le maire Simoneau continuera également ses démarches auprès du ministère des Transports, afin d'obtenir la réfection de l'infrastructure de l'avenue Sainte-Brigitte dans les secteurs de Laval nord et Laval sud. N'ayant obtenu d'aide financière pour la rénovation de l'usine d'épuration, le conseil conserve cet "item" dans ses priorités de 1983.

L'exercice financier de 1982 a aussi donné droit à certaines réalisations comme par exemple: maintenir le transport en commun, l'acquisition d'un camion-citerne pour le service de sécurité incendie, afin d'assurer une meilleure protection dans les secteurs non desservis par un réseau municipal d'aqueduc.

Enfin, à la suite de certaines pressions exercées auprès du ministère des Transports, le conseil a obtenu une couche de béton bitumineux sur l'avenue Sainte-Brigitte dans le secteur Laval sud et Laval nord. Ces dernières réalisations n'ont pas contribué à hausser le taux d'endettement de la municipalité, qui est présentement de 2,17 pour 100 comparativement à 2,82 pour 100 pour l'année 1981.



"Finie l'inflation"

Voilà ce que disent les membres du club Lions de Saint-Romuald, qui entreprennent leur campagne annuelle de souscription par la vente des "peanuts". Ils ont fait une corvée, en fin de semaine dernière, pour remplir 2,500 boîtes d'un produit qui est d'une qualité encore améliorée et qui est vendu au même prix que l'an dernier: \$7.50 la boîte. Le président Jean-Pierre Boudreault a précisé que le club Lions Etchemin espère, avec les profits de cette vente, finir de payer l'autobus que cet organisme a acheté au prix de \$25,000, l'année dernière, et qu'il a donné au service des loisirs de la ville de Saint-Romuald.

Recours collectif contre la CS de Sainte-Foy

Des contribuables de Sillery espèrent bénéficier de la loi sur le recours collectif afin de contester la taxe spéciale décrétée par la Commission scolaire de Sainte-Foy pour les deux prochaines années afin de récupérer un présumé déficit de la Commissions scolaire de Sillery au moment de sa fusion avec celle de Sainte-Foy, en 1972.

Selon le protocole d'entente initial, cette fusion devait se faire de gré à gré sans qu'il ne subsiste de dette d'une partie envers l'autre. Or, après de nombreuses années de palabres, le ministère de l'Éducation vient de décréter dans un avis que certaines dépenses jugées "subventionnables", à l'époque de la fusion, à la commission de Sillery ne l'étaient pas véritablement.

Dans les faits donc, il en résulte une créance de la Commission scolaire de Sillery envers celle de Sainte-Foy. C'est pour percevoir cette somme qui atteint aujourd'hui \$313,405, avec les intérêts, que l'on vient de décréter une taxe spéciale de 7,5 cents du \$100 d'évaluation pour les deux prochaines années, pour les 4,000 contribuables de Sillery.

Le conseiller juridique de la maison Marquis, Jessop, Gagnon et Associés exprime l'opinion que les contribuables doivent bel et bien payer le compte de taxe scolaire spécial d'ici le 3 décembre.

Par ailleurs, des démarches seront amorcées pour obtenir l'annulation de la taxe par voie de recours collectif. Une requête doit être présentée par un des contribuables qui se croit lésé et si elle est acceptée c'est le fonds d'aide gouvernemental qui paiera les frais légaux pour cette poursuite. Si les contribuables obtiennent l'annulation de la taxe, ils seront vraisemblablement crédités du montant payé en trop.

affaires urbaines



Vite à la gare...

Le Comité de consultation et d'aménagement du quartier Saint-Roch à Québec considère que les choses ne vont pas assez vite dans le dossier de la gare intermodale. Lors de leur dernière réunion, les membres de ce comité consultatif voué à l'amélioration du quartier Saint-Roch ont décidé de mettre l'épave à la roue pour tenter de faire bouger la locomotive du maire Pelletier. Le comité a adressé une lettre à divers intervenants politiques de ce dossier pour réclamer que diligence soit faite afin que s'établisse un consensus permettant de doter le centre-ville de Québec d'un équipement moderne et fonctionnel pour le transport en commun.

Budget de Lévis

Le budget de la ville de Lévis sera présenté vers le 22 décembre pour l'année 1983. Dans un rapport préliminaire déposé lundi soir, le maire Chagnon a mentionné que les contribuables de sa ville peuvent s'attendre à une augmentation de la taxe municipale pouvant atteindre entre 8 et 9 pour 100 pour une maison évaluée à \$50,000.

Ce qui est d'ailleurs le pourcentage de la croissance du budget municipal pour 1983. Les dépenses de la ville, en 1980 et 1981, totalisaient respectivement \$7,7 et \$8,8 millions. Pour l'an prochain, le montant des dépenses sera d'environ \$11 millions.

FELICITATIONS à la GAGNANTE!

Récemment, l'Association des Marchands de Place Laurier lançait le concours "GOUTEZ AU PLAISIR DE GAGNER". Le tirage a eu lieu le 13 novembre et la gagnante, Manon Labonté, du 3037, Rivière, Cap-Rouge, recevra en prix, selon son choix, une Pontiac J2000 83 ou une Chevrolet Cavalier 83.

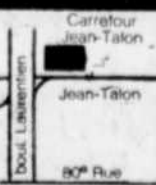
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE

Place Laurier
tout le monde est là!

LE MARCHÉ AUX PUCES

AU CARREFOUR JEAN-TALON
Charlesbourg

Du jeudi au dimanche inclus
Jeudi, vendredi: 9h à 21h.
Samedi, dimanche: 9h à 17h.



RENDEZ-VOUS
SUR PLACE
TEL.: 627-3729

Des complets 3-pièces et vestons de tweed "Harris"

à partir de

99⁹⁹

Vestons de tweed 'Harris'

Nos vestons de tweed 'Harris' ont connus un tel succès que nous avons décidé d'en offrir à nouveau, juste à temps pour Noël. Vestons à double bout ou croisé, entièrement faits de laine écossaise. C'est là un excellent achat! Choix de brun, gris, taupe, havane. Tailles 34 à 44 dans l'ensemble.



Manteaux en melton
Style trench classique, devant croisé, en mélange de laine. Tons marine, argenté, gris, noir, chamois et charbon.
Tailles 34 à 44 dans l'ensemble.

Valeur exceptionnelle

99⁹⁹



Pourquoi payer plus à Noël?
Big Steel Homme vous fait économiser.

Place Laurier, Place Fleur de Lys,
Galeries de la Capitale

BIG
STEEL
HOMME

QUÉBEC ET BANLIEUE/RIVE-SUD

A Beauport, policiers, cadres et brigadiers pas lock-outés

par GÉRALD OUELLET

A la suite du lock-out décrété hier, par le conseil municipal de Beauport, 142 employés municipaux sont en congé forcé. Par contre, les policiers-pompier, les brigadiers scolaires et les employés cadres ne sont pas visés par ce lock-out.

Le lock-out a été décidé très tard dans la soirée de lundi à mardi, lors d'une assemblée spéciale du conseil où les citoyens et les journalistes n'étaient pas présents. Les assemblées du conseil sont généralement publiques. Il semble que l'on ait profité de la réunion de la commission administrative pour décider, sans avertissement, de réunir le conseil, grâce au consentement unanime des membres du conseil, qui étaient tous présents.

Les points en litige sont les salaires et classification des employés de bureau, selon le directeur du personnel, M. Louis-Philippe Hébert. La partie patronale aurait accordé des avantages additionnels dans les clauses suivantes: primes (disponibilité, soir, nuit et fin de semaine), honoraires de travail pour certains groupes d'employés, jours fériés et chômés, vacances annuelles et congés sociaux.

La masse salariale actuelle des 142 employés représente plus de \$2.503.312 pour la ville. Avant le 16 novembre, la municipalité offrait une aug-

mentation de 12,2 pour 100 à ses cols bleus et 12,3 pour 100 à ses cols blancs. En comparaison, la demande syndicale du 12 novembre était de 15,38 pour 100 pour les cols bleus et 12,3 pour 100 pour les cols blancs. Un rattrapage avec les employés de la ville de Québec aurait signifié des hausses de 17,56 pour 100 pour les cols bleus et toujours 12,3 pour 100 pour les cols blancs.

Le Syndicat des employés municipaux de Beauport est le premier à négocier, outre celui de la ville de Québec, ce qui veut dire que le résultat final de cette négociation pourra avoir des implications sur les autres villes de la CUQ.

Le maire Michel Rivard a déclaré à plusieurs reprises que la hausse de salaire pour 1983 et 1984 devra se maintenir à 6 et 5 pour 100 tel que suggéré par le gouvernement fédéral.

Le Syndicat des employés municipaux de Beauport fait partie du Syndicat canadien de la fonction publique. La convention collective est échue depuis le 31 décembre 1981. Il s'agit d'un groupe de 58 cols blancs et 84 cols bleus. La première rencontre de négociation a eu lieu le 17 décembre 1981. En tout, il y a eu 16 rencontres, plus sept qui ont été annulées par le syndicat.

C'est le 21 juin qu'une demande de conciliation a été faite par le syndicat. Le conciliateur nommé par le ministère du Travail dans le dossier est M. François Guérin. Depuis cette nomination, sept rencontres de conciliation ont eu lieu sans résultat concret.

Interrogé hier matin par LE SOLEIL, M. Louis-Philippe Hébert, directeur du personnel de la ville, a déclaré qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires à la suite du lock-out décidé par le conseil municipal et qu'il était prêt à se mettre à la disposition du conciliateur pour trouver une solution à ce conflit de travail.

Il semble que, dans le but de protéger les équipements municipaux, les autorités municipales aient été dans l'obligation de décréter le lock-out, même si cette décision devait causer des préjudices à la population du grand Beauport avec l'arrivée de la neige.

De son côté, le syndicat a établi dès hier matin des lignes de piquetage devant les différents établissements de la ville. De plus, une réunion de l'exécutif syndical a eu lieu hier et une assemblée générale des membres devrait se tenir dans les prochains jours pour faire le point.



Les enfants du Quart Monde

Le Mouvement ATD Quart Monde, fondé en 1957 pour faire connaître et défendre la couche de la population qui vit dans la misère de génération en génération, présente une exposition de photos à Place Laurier. Ces photos ont été réalisées lors de l'Année internationale de l'enfant en 1979.

Des bénévoles demandés à la Magnétothèque

L'équipe de lecteurs de la Magnétothèque a besoin de bénévoles pour enregistrer des livres éducatifs pour les non-voyants. Le studio d'enregistrement de Sainte-Foy au 2600 boulevard Laurier se spécialise dans la lecture des livres de sciences comme les mathématiques, le droit, la physique, la chimie, la musique, et dans les langues de l'anglais, l'espagnol, l'allemand. Pour autres détails, composez 659-3914.

Centrale

La campagne de financement de Centraide-Québec se poursuit dans les 225 paroisses de la région de Québec, ainsi que dans les institutions et les entreprises des villes. Les souscriptions dépassent légèrement le million de dollars sur un objectif de \$1.650.000. Les responsables nourissent l'espoir d'atteindre l'objectif de cette campagne qui prendra fin vers la mi-décembre. Pour renseignements, composez 627-2642.

Famille et société

Le Comité socio-culturel de Charny tiendra une soirée-causerie demain, à 19h30, à l'école secondaire Les Etchemins, 9e Avenue, à Charny. M. Pierre-Yves Boily, conseiller matrimonial, traitera de "la famille dans la société". Pour renseignements, joindre Denise Tremblay à 832-6160.

Financement

Afin de poursuivre et d'étendre son travail, le Centre du livre pour outre-mer vient de lancer sa deuxième campagne annuelle de souscription qui se tiendra jusqu'au 30 novembre. L'objectif a été fixé à \$250.000. Les dons doivent être envoyés au Centre du livre pour outre-mer, 181 rue Bourget, Montréal, Québec, H4C 2M1. Pour renseignements, composez 514-934-0329.

Honneur au mérite

Le champion de scrabble du Québec, Mario Bureau, membre du club Exquis-Mots, a terminé en 9e place au Championnat mondial de scrabble qui eut lieu en Tunisie, récemment. Les amateurs de scrabble peuvent disputer les parties de ce championnat mondial en se présentant au 13 rue Couillard, le lundi et le jeudi, de 19h30 à 22h30. Pour détails, joindre Jean-Claude Laprise à 694-6278.

Information municipale

La bibliothèque municipale de Beauport met maintenant à la disposition des citoyens les procès-verbaux, les bordereaux de correspondance et les règlements du conseil municipal. Ces documents peuvent être consultés sur place.

Intégration posturale

Une soirée d'information sur la méthode de l'intégration posturale aura lieu demain, à 19h30, au

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Centre d'épanouissement psycho-corporel, 675, rue Marguerite-Bourgeoys à Québec. Une initiation à cette approche holistique sera donnée vendredi, samedi et dimanche. Pour s'inscrire, composez 681-8011.

Quart-Monde

Pour aider au démarrage d'un groupe actif à Québec, le Mouvement international ATD Quart-Monde tient des séances d'information jusqu'au 27 novembre. La campagne comprend une exposition de photographies à Place Laurier de Sainte-Foy et une conférence-débat sur le sujet: "Misère et exclusion sociale, violations des droits de l'homme", ce soir à 20h, dans la salle 2107 du pavillon Comtois, à l'université Laval.

Cap-Rouge propose de mieux organiser le transport scolaire

La municipalité de Cap-Rouge a rejeté deux demandes relatives à la création de nouveaux postes de brigadiers scolaires dans le secteur de l'école L'Arbrisseau et se propose plutôt de mieux déneiger la rue cet hiver et de suggérer que la commission scolaire y organise le transport scolaire.

Ce dossier a été amorcé par le comité des parents de l'école qui a adressé une demande à

la Commission scolaire de Sainte-Foy. Par la suite, la commission suggérerait que l'on règle le problème de sécurité en installant deux brigadiers à l'intersection des rues Jean-Charles Cantin et Promenade des Soeurs, ainsi qu'à l'intersection des rues Saint-Félix et Pamphile-Lemay.

Dans le cas de la rue Promenade des Soeurs,

la municipalité a ordonné à son service des travaux publics d'entretenir l'artère à sa pleine largeur, et ce de façon prioritaire en plus d'interdire le stationnement du côté est, si jugé nécessaire pour assurer la sécurité des piétons.

En ce qui concerne l'intersection rue Saint-Félix et Pamphile-Lemay, plutôt que d'y af-

fecter un brigadier scolaire, le conseil municipal a reconnu le bien-fondé de la recommandation du service de police à l'effet de "juger" l'intersection dangereuse et demander à la commission scolaire de reconsidérer sa décision de ne pas organiser le transport scolaire par autobus dans cette zone.

A titre de mesure sup-

plémentaire, les membres du conseil espèrent venir à bout de ce problème en recommandant l'installation d'un arrêt obligatoire dans la rue Bellevue à l'intersection du chemin des Clercs et en dégageant complètement les trottoirs du chemin des Clercs et de la Promenade des Soeurs tout au long de l'hiver.

POISSONNERIE QUEBEC INC.

FILET DE SOLE 8 lb de 5 lb (6 sachets détachables) 235 lb 518 kg	CUISSES DE GRENOUILLES catégorie #1 439 lb 965 kg	CREVETTES CUITES décortiquées (du golfe St-Laurent) 499 lb 1100 kg
HUITRES EN FUT Contenant de 8 oz (pour pâtes ou huîtres trites) 259 ch.		
HUITRES PANÉES (prêtes à frire) 459 lb 1012 kg		

PRIX DE GROS DIRECTEMENT DE L'ENTREPÔT
158, rue de l'Espinay, Québec, tél.: 529-2561
ASSORTIMENT COMPLET DE POISSONS ET DE FRUITS DE MER
 (Face au parc Cartier-Brébeuf)

GAUDET ET FRÈRES INC.

355, Marie-de-l'Incarnation, Québec
681-6054

DESIGN ELEGANT ET CLASSIQUE

(emballage non assemblé - instructions de montage incluses - facile à monter)

les 3 unités

299⁹⁵\$
(blanc ou chêne pastoral)

dimension chaque unité
 81 cm x 30 cm x 182 cm
 (31 3/4" x 12" x 72")

- deux tablettes fixes
- trois tablettes ajustables
- portes coulissantes
- bar capacité: 14 bouteilles
- accessoires non inclus

Disponible: placage chêne pâle ou teck - les 3 unités: 449,95 \$

LA VENTE VESTON ET COMPLET

10%

sur tous nos vestons sport et complets en magasin.

50%

de réduction

Chez Garneau, la qualité et le prix se portent à des prix trépidants

GARNEAU

...le nom à porter!

Place Laurier, Place Fleur de Lys, Mail St-Roch.

Aujourd'hui

Voyez le cahier publicitaire de **WOOLCO**

INSÉRÉ DANS CETTE ÉDITION

Pour Noël, 36 façons de magasiner c'est peu, il y en a plus de 300 à Place Laurier!

La seule centre commercial ayant plus de 4.000 établissements commerciaux!

Contraception? Unpill

Unpill calcule pour vous chaque mois vos jours de fertilité et de non-fertilité ainsi que votre date d'ovulation. Instantanément! Sans calcul! Sans erreur! Éprouvé par les médecins!

Unpill pour celles qui préfèrent les moyens naturels!

Disponible dans les pharmacies

NOUVEAU

Noël 82 au

Kolond Ingres

Prix en vigueur jusqu'au 27 novembre

#681

SERVICE de VAISSELLE Fisher Price

10⁹⁸

Limite d'un par client

#354

BARBIE fraîche et rose de Mattel

10⁹⁸

Limite d'un par client

JOUETS Fisher Technic

REDUITS DE **20%**

Place Laurier, Mail Nord 553-2013 • Place Fleur-de-Lys 524-4526 • Galeries Chagnon 833-1453 • Galeries de la Capitale 627-0686

LES RÉGIONS

Etat lamentable des avions de Régionalair

par Jean Didier FESSOU
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Vers la mi-octobre, à l'aéroport de Bonaventure, le moteur gauche du HS-748 immatriculé G-DUI de Régionalair prenait feu. Aussitôt le début d'incendie était circonscrit à l'aide de deux extincteurs. Et quelques jours plus tard, après vérification et révision faites par des techniciens du transporteur aérien, l'avion était remis en service.

Pour très peu de temps. À l'aéroport de Mont-Joli, les indicateurs de feu sur le tableau de bord de l'appareil s'allumaient. Le constructeur du moteur, la firme Rolls Royce, avertit alors Régionalair que le type de mousse utilisée pour éteindre l'incendie, à Bonaventure, avait endommagé les circuits du moteur. Au point qu'une révision complète du moteur s'imposait.

Sinon, le moteur risquait de se désintégrer en vol, de la même manière que celui qui s'était désintégré et avait provoqué l'écrasement d'un F-27 au-dessus de l'aéroport de Sainte-Foy, il y a quelques années.

Et avant que la direction de Régionalair

se plie aux exigences de Rolls Royce, il a fallu que les pilotes menacent de tout "déballer" sur la place publique. C'était inquiétant à ce point que les pilotes eux-mêmes refusaient de ramener l'appareil à Sept-Îles et ce sont des cadres du transporteur aérien qui se sont chargés de la besogne.

Cette information et de nombreuses autres ont été confiées au SOLEIL, hier

soir, par un pilote de Régionalair. Et pour des raisons évidentes, il a demandé à conserver l'anonymat. Pourquoi? Parce que les employés de Régionalair, une filiale à part entière de Québecair et qui dessert la Gaspésie, les Îles de la Madeleine, la Côte-Nord et le Nouveau-Québec, sont écœurés à ce point qu'ils ont refusé d'embarquer dans la campagne de solidarité organisée et orchestrée par Québecair ces jours derniers.

Se désolidarisant complètement de la maison mère, ils envoyaient même un télégramme au ministre fédéral des Transports, vendredi, pour lui demander de "lâcher" Québecair: "Tant et aussi longtemps que le ménage ne sera pas fait dans la direction de Québecair, cette compagnie ne marchera jamais". Et ils pro-

posent de sauver leurs emplois, une centaine environ dont une quarantaine de pilotes et d'agents de bord, en rachetant Régionalair et en exploitant sur la base d'une société coopérative.

Pour en revenir à l'état des avions de Régionalair, notre informateur disait encore: "Au lieu de faire de la maintenance de prévention comme ailleurs, on fait de la maintenance défensive".

Avec le résultat que les HS-748 et les Beech-99 de Régionalair sont en mauvais état, presque dangereux. Un des HS-748 achetés à l'armée de l'air vénézuélienne n'a aucune stabilité en vol, un autre a déjà vu ses instruments de navigation tomber en panne, presque tous ont des problèmes dans les circuits hydrauliques qui commandent les trains d'atterrissage et les freins.

Et notre informateur de noter: "Ces avions, c'était des poubelles quand on les a reçus du Venezuela, Régionalair s'est contenté de les déguiser pour qu'ils paraissent bien".

Ce n'est pas la première fois que LE SOLEIL entendait parler de l'état des six HS-748 de Régionalair. Mais c'était la première fois qu'un pilote autorisait qu'on en

fasse état publiquement. Pourquoi pas avant? "Afin de ne pas effrayer la clientèle".

Il est à noter que, depuis l'été dernier, le gouvernement du Québec a acheté deux HS-748 à Régionalair pour un montant d'environ \$3 millions. Ces deux avions, toujours opérés par Régionalair pour le compte du gouvernement provincial, portent les numéros d'immatriculation G-DUI et G-DUL. Comme LE SOLEIL le signalait déjà à l'époque, ce sont les deux plus anciens appareils que le gouvernement provincial acquerrait. Notre informateur ajoutait, hier soir: "Les plus anciens et les plus en mauvais état".

Ainsi, l'autre HS-748 et immatriculé G-DUL, n'a même pas de système de chauffage à l'intérieur. Mais, au coût de \$5,000, prétend notre informateur, a été installée une superbe moquette intérieure signée par un artiste québécois: "Il aurait mieux valu doter cet avion d'une nouvelle instrumentation".

Aujourd'hui même à Sept-Îles, le syndicat des pilotes de Régionalair, affilié à la CSN, a convoqué une conférence de presse pour confirmer ces informations et en donner d'autres.

La mine Bell offre aussi une bonne préretraite

THETFORD-MINES — Le producteur d'amiante Bell Ltée, à Thetford-Mines, une filiale de la Société nationale de l'amiante (SNA), offre également une retraite anticipée volontaire alléchante à 30 de ses employés âgés entre 60 et 65 ans qui voudront s'en prévaloir d'ici le 15 avril 1983.

C'est ce qu'a révélé, hier, au SOLEIL, le président du Syndicat des métaux, M. André Fillion.

La proposition patronale diffère légèrement de celle faite récemment à 213 travailleurs de l'amiante de la CSN par la compagnie Société Asbestos Ltée, une autre filiale de la SNA.

Au cours de la préretraite, les syndiqués de la CSN recevront plus que leurs compagnons métaux, mais toucheront moins que ces derniers à partir de 65 ans.

Un métal recevra, en moyenne, \$2,093 par mois (incluant les prestations d'assurance-chômage) la première année, et \$1,184 par mois au cours des années subséquentes jusqu'à l'âge de 65 ans.

La prestation mensuelle de retraite anticipée comprend 45 pour 100 du salaire annuel calculé sur une base de 52 semaines de 40 heures au taux horaire variant entre \$12 et \$15 l'heure, ainsi qu'un montant variant entre \$125 et \$200 par mois (moyenne de \$170) souscrit par le fonds de pension privé.

Saint-Rédempteur: demande de tutelle portant 292 noms

par Gilles PEPIN

SAINT-REDEMPTEUR — Les 12 citoyens de Saint-Rédempteur, qui ont demandé une enquête et la mise en tutelle de leur municipalité, il y a une dizaine de jours, viennent d'adresser une autre lettre au ministre québécois des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, en insistant sur l'urgence de l'intervention demandée et en joignant une requête signée cette fois par 292 concitoyens.

"292 signatures de concitoyens qui sont en tout ou en partie d'accord avec les remarques, observations et recommandations déjà formulées. Ce qui justifie votre intervention dans les plus brefs délais et vous prouve, hors de tous doutes, que les craintes et appréhensions que nous vous manifestions ne sont pas l'objet d'un petit groupe de "grenouilles", mais bien l'expression d'un mouvement de masse à Saint-Rédempteur", a-t-il été écrit au ministre Léonard.

Le groupe de citoyens juge nécessaire l'intervention du ministre, en disant que la difficulté de dialoguer avec les élus municipaux leur fait se poser de nombreuses interrogations. Les reproches formulés à l'administration municipale concernent notamment un contrat de déneigement qui a été octroyé à la suite de trois appels d'offres et des pratiques administratives "curieuses" à propos de certains travaux municipaux.

La nouvelle lettre accompagnant les signatures d'appui ajoute un nouveau point à la demande d'intervention du ministre. Il y est dénoncé l'acceptation récente d'un règlement municipal de régie interne qui limite notamment à 30 minutes la période de questions des citoyens à une séance du conseil.

"C'est là, Monsieur le ministre, le bout du bâillon, qui met un terme à toutes formes d'expression et de dialogue démocratique à Saint-Ré-

dempteur. C'est là, Monsieur le ministre, il nous semble du moins, le réflexe punitif d'une administration municipale contestée et qui ne veut ni ne semble pas pouvoir répondre aux interrogations soulevées."

Un avis attendu

Alors que des porte-parole du groupe de citoyens mécontents de l'administration locale s'attendent d'être reçus bientôt au cabinet du ministre pour y expliquer personnellement leurs doléances, un représentant du conseil municipal a révéilé au SOLEIL, hier, que des fonctionnaires ont communiqué par téléphone avec des employés au bureau de la municipalité à une couple de reprises, ces derniers jours.

Ces fonctionnaires, qui sont en effet à l'emploi du ministère des Affaires municipales du Québec, ont demandé des renseignements à propos

de certains règlements municipaux. Un attaché de presse du ministre Jacques Léonard, M. Alain Paradis, a confirmé par ailleurs qu'une étude avait été amorcée en vue de la rédaction d'un rapport dans lequel sera donné un avis au ministre.

D'un autre côté, le maire de la municipalité de Saint-Rédempteur, M. Emile Dubois, pour qui il ne semble exister aucun problème, seulement du "grenouillage" animé par un petit groupe d'opposants, a révéilé au SOLEIL, hier, qu'il se prépare à donner bientôt une conférence d'information pour répondre à chacune des insinuations et interrogations posées par le groupe de citoyens.

Le maire Dubois a signalé que ce comité de mécontents n'a pas jugé bon de faire parvenir aux membres du conseil municipal des copies de son document de 160 pages adressé au ministre. "Ils ont tout fait en faux-fuyants", a déclaré M. Emile Dubois, en expliquant avoir mis la main sur la

partie principale d'une copie du document par l'entremise d'un ami.

M. Dubois a mentionné avoir reçu des appels téléphoniques en pleine nuit à son domicile de la part de personnes qui lui ont dit "des niaiseries et des bêtises". "Ma famille a droit au calme; et j'ai droit à une vie privée. J'ai dû faire changer mon numéro de téléphone pour un numéro confidentiel, il y a une couple de mois. Quand le calme sera rétabli, mon numéro réapparaîtra dans le bottin." En attendant, a-t-il précisé, ce n'est quand même pas difficile: les personnes qui veulent lui parler appellent à l'hôtel de ville; la secrétaire lui en fait part et il retourne les appels.

L'ordre aux assemblées

Quant au nouveau règlement de régie interne, le maire a précisé que trois points y sont élaborés pour la bonne tenue des assemblées: 1 — les

procédures d'assemblées, 2 — la préparation et la fréquence des réunions, 3 — la période de questions réservée aux citoyens et limitée à 30 minutes mais ne permettant pas d'insinuation ni d'accusation et prévoyant même une arrestation si quelqu'un trouble l'ordre. Cette clause, dont se plaint le comité de citoyens, a été extraite d'un article de la loi des cités et villes, a précisé le maire Dubois.

Celui-ci admet qu'il y a peut-être lieu d'améliorer la période des questions, deux ou trois périodes plus courtes, par exemple. Mais il croit que le maximum de 30 minutes, à ce sujet, est suffisant; la période n'a pas été employée entièrement, lors de la séance du 15 novembre: 33 questions ont duré 27 minutes; 31 ont trouvé réponses, dans les trois quarts d'heure qui ont suivi, les deux autres, nécessitant une recherche, auront des réponses à la prochaine réunion du conseil.

Les prix brunet

ENR

+

une vraie bonne habitude

ASPIRIN
100 tablettes
1.79
prix brunet
avec ce coupon

PARAMETTE
pour jeunes 100 tablettes ou
sirop 500 ml
3.99
prix brunet
avec ce coupon

PRET
shampooing, 200 ml
+ 100 ml gratis
2.29
prix brunet
avec ce coupon

CHOCOLAT
Tradition asst. 700 g
4.19
prix brunet
avec ce coupon

CREST
Dentifrice 100 ml
+ 50 ml gratis
1.79
prix brunet
avec ce coupon

ARTECHOL
50 tablettes
3.49
prix brunet
avec ce coupon

PAMPERS
nouveau-nés couches
jetables 48
5.99
prix brunet
avec ce coupon

AVOCADOL
permanente
2.99
prix brunet
avec ce coupon

SCOPE
rinç-bouche 500 ml
avec coupon rabais
2.59
prix brunet
avec ce coupon

HOUBIGANT
avec tout achat de
6.00 et plus
gratis une lotion
hydratante 240 ml
une valeur de 5.50
avec ce coupon

NUTRI-DIETE
20 lait malté ou 18 pouding
chocolat, vanille, caramel
8.99
prix brunet
avec ce coupon

SECRET
désodorisant P/NP
150 ml
1.89
prix brunet
avec ce coupon

HORMODAUSSÉ
24 ampoules buvables
9.99
prix brunet
avec ce coupon

IGORA
teinture
1.99
prix brunet
avec ce coupon

Couleurs beauté
Charles of the Ritz
Une offre spéciale

Pharmacie Brunet Mail
Centre-Ville et Place Laurier
du 24 novembre au 4 décembre
1982. M. Claude Morin, sur
spécialisation, pour vous faire
savoir les avantages de
maquillage, au Centre-Ville, 24-25-26-
27 novembre et à Place Laurier, 1-2-3-4
décembre. Coffret "Beauté en Couleurs"
contenant: — 1 x Mascara Supercil Instantané
— 1 x Crayon Accents — 1 x Crayon
Contour — 1 x Fond à Teinturer avec Compact
— 1 x Crayon à Lèvres — 1 x Rouge à Lèvres LI-
qui-Frime — 1 x Vernis à Ongles — 1 x Alginate
pour Crayon Accents.
Tous des formats réguliers. Une valeur de \$10.00,
disponible pour \$12.50 avec tout achat de \$10.00
ou plus de produits Charles of the Ritz.

Carrefour Charlesbourg
623-1504
Mail Centre-Ville
529-5741
Place Laurier
656-1712

Place L'Ormière
842-9221
Place Mont-Marie
837-9363
Bientôt:
Montmagny

Livraison gratuite

brunet 
Heures d'ouverture
du lundi au vendredi jusqu'à 21h (sauf Place Laurier)
le samedi jusqu'à 17h.

**Québec:
les députés
préfèrent ne
pas poser
de questions
écrites au
gouvernement**

par Norman DELISLE

(PC) — Le gouvernement prend tellement de temps à répondre aux questions écrites des députés que ces derniers préfèrent ne pas en poser.

C'est ce qui ressort d'une analyse menée par un chercheur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, M. Maurice Champagne. L'analyse a été publiée lundi dans le bulletin mensuel de la Bibliothèque.

Selon des chiffres compilés par M. Champagne de mars 1979 à juin 1980, le gouvernement a pris plus de cinq mois pour répondre à 24 pour 100 des questions écrites qui lui étaient posées et a négligé carrément de répondre à 10 pour cent des questions.

Les députés avaient inscrit 73 questions au feuillet pendant cette période.

"Les délais de réponse trop long représentent un obstacle sérieux au succès de la procédure des questions écrites, commente M. Champagne. Un délai de deux mois, au maximum trois, devrait être suffisant aux ministres".

M. Champagne souligne que dans plusieurs autres parlements, la loi prescrit aux ministres de répondre aux questions écrites dans des délais précis: 15 jours en Belgique, un mois en France, en Finlande et aux Pays-Bas.

Au Québec, les ministres n'ont respecté le délai d'un mois pour répondre que dans 9 pour 100 des cas.

L'auteur de l'article souligne que les questions écrites demeurent pourtant un excellent moyen de se procurer des informations sur l'administration publique et de contrôler les actes du gouvernement.

Le règlement de l'Assemblée nationale stipule de son côté que les députés peuvent poser des questions écrites ou orales. Elles doivent être écrites cependant "si elles exigent une certaine recherche".

Exemples

Une question écrite demeure au feuillet de l'Assemblée nationale tant que le ministre interrogé n'y a pas répondu.

Le feuillet de cette année indique que le député Pierre Paradis, libéral de Brome-Missisquoi, a posé le 4 mars 1982 une question au ministre de l'Agriculture Jean Geron mais n'a pas encore reçu de réponse presque neuf mois plus tard.

La question porte sur les maladies dont sont victimes les animaux de ferme et sur les mesures prises par le gouvernement pour venir en aide aux agriculteurs dont les animaux sont malades.

Autre question demeurée sans réponse depuis le 25 mars: celle du député libéral Fabien Bélanger, de Mégantic-Compton, qui demande au ministre du Travail si des poursuites ont été intentées en vertu de la loi sur la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre.

Quant au député de Richmond, Yvon Valières, il cherche à savoir depuis le 9 juin combien il y a eu de faillites en agriculture au Québec.

De son côté, un autre libéral, M. Harry Blank, député de Saint-Louis, a fait montre de plus de patience encore.

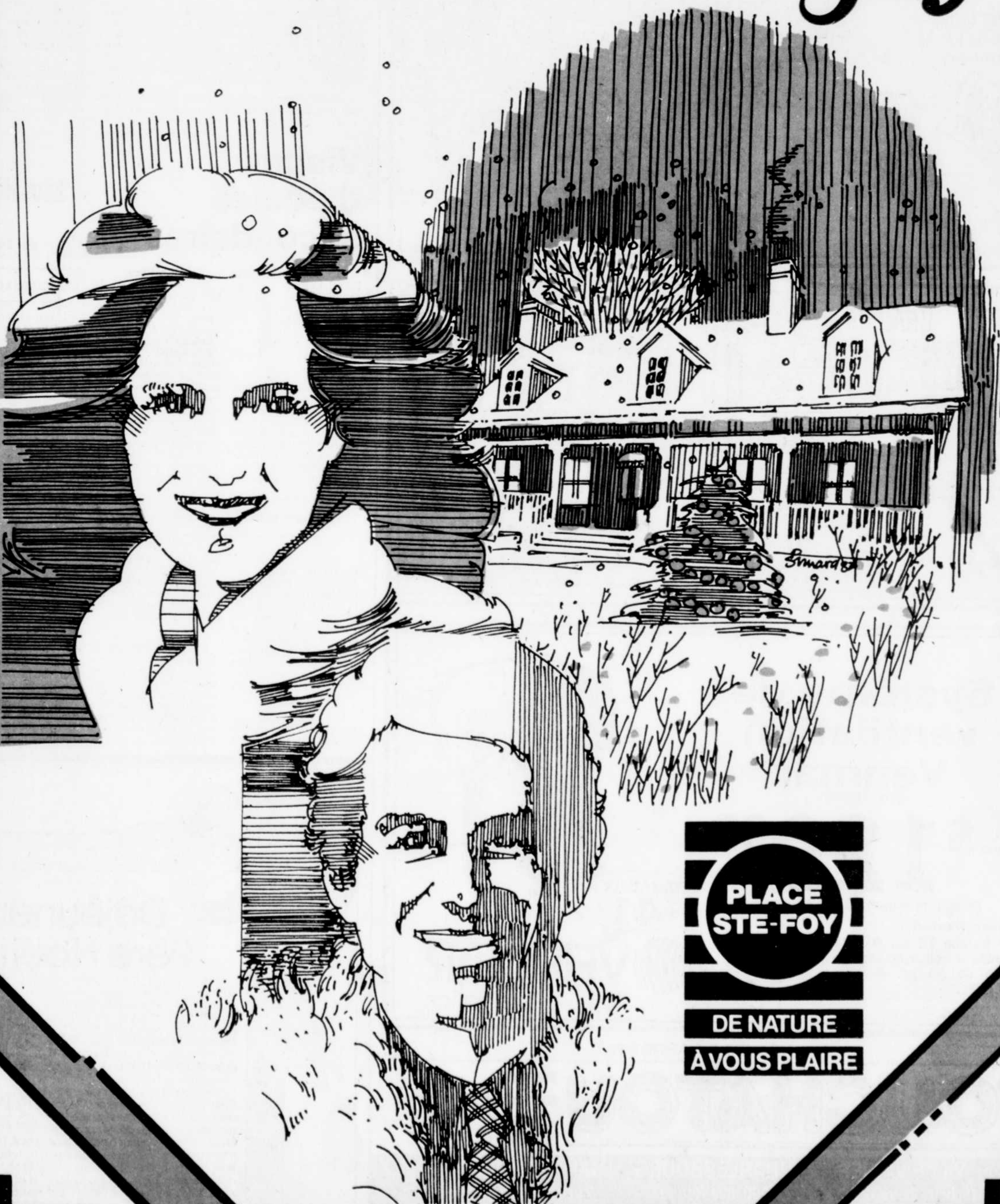
Il a inscrit depuis cinq ans un projet de loi privé visant à interdire la consommation de tabac dans un lieu public.

Le gouvernement, dont plusieurs ministres sont des fumeurs endurcis, refuse toujours d'agir dans le sens proposé par le député Blank.

Noël comme au bon vieux temps

Place Ste-Foy se souvient des traditions.
Chez-nous, Noël se dit sourire et chaude poignée
de mains. Venez fêter avec nous
comme au bon vieux temps

à place
ste-foy



PLACE
STE-FOY

DE NATURE

À VOUS PLAIRE

STORES

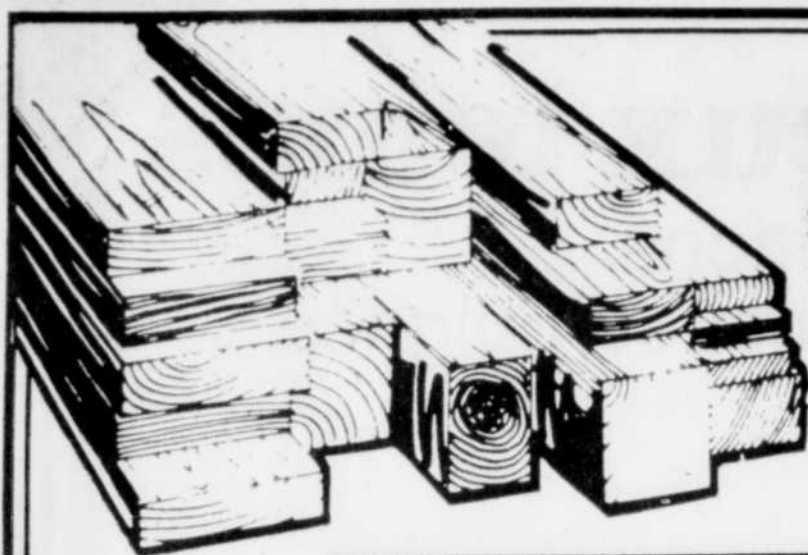
35% DE
RABAIS

DECOR
ECONO INC.
651-0478

papier peint
couvre-lit, tenture
tapis
prêt-à-parquer

Nos cadeaux sont imbattables Nos matériaux sont considérables

effectifs jusqu'au 27 novembre 1982



RABAIS 25%
sur tous nos bois
francs
— merisier
— chêne
en magasins

EpINETTE 2" x 3" x 8"
Notre prix courant \$1.09

Pour **.88**



Perceuse
MAKITA 3/8"
Isolation double.

**RABAIS
DE \$20**

Notre
prix courant
\$88.99
Pour
\$68⁹⁸



WHITE STAR

RABAIS DE \$10

Notre prix courant \$41.50

Pour **\$31⁵⁰**

Plinthe chauffante avec contrôle de chaleur
automatique des plus sécuritaires.

**LE
BRICOLAGE
A VOTRE
MESURE**

Stucco
décoratif
MF

RABAIS 60%



Facile à appliquer,
contenant différent
de l'illustration.
Notre prix courant
\$9.39
Pour
\$7³⁸

Liquidation de pierre
ou brique décorative
discontinué.
Notre prix courant \$6.39
à \$12.40

\$2⁵⁸ à \$4⁸⁸
Charlesbourg &
St-Romuald seulement



RABAIS \$100

Poêle à combustion lente
"CHALEUR" éligible à la
subvention.
Notre prix courant \$489.99

**Système de
ventilation
Venmar**
No 1236F

pour **\$129⁹⁸**

Notre prix courant: \$170.99

Comprenant:

- turbine 12 po. • base ajustable isolée • collier de serrage • cheminée de 36 po. • tuyau flexible • grille.



**RABAIS DE
\$41**

VENMAR
Ventilation

PRIX PAYEZ ET APPORTEZ

TOUCHATOU

Heures d'ouverture:
Lundi à mercredi 8h30 à 17h30
Jeudi à vendredi 8h30 à 21h00
Samedi 8h30 à 17h00

VILLE VANIER
445, boul. Pierre-Bertrand
687-2960

CHARLESBOURG
1200, 80e Rue est
628-0450

SAINT-ROMUALD
2, rue du Progrès
839-0621

ARMAGH

Nos mentions de prix courant se rapportent
exclusivement aux magasins TOUCHATOU

TROIS RIVIERES

Selon un spécialiste

L'école-corporation n'est pas nécessaire

Il est possible de transférer de la commission scolaire à l'école tous les pouvoirs et obligations qu'envisage le projet de réforme scolaire du gouvernement québécois sans pour autant transformer l'école en une corporation autonome.

C'est l'opinion d'un spécialiste en droit scolaire, M. Patrice Garant, professeur titulaire à la faculté de droit de l'université Laval.

L'étude de M. Garant a été faite à la demande de la Fédération québécoise des directeurs d'école

justifie l'octroi de la personnalité morale puisqu'elle sera encore sous la dépendance de la commission scolaire.

Il note qu'en ce qui a trait à la gestion des ressources financières, les prévisions budgétaires de l'école seront discutées avec la commission scolaire, approuvées par elle et intégrées au budget consolidé de la commission. Quant à la gestion des ressources humaines, l'école ne sera pas l'employeur de son personnel, cette responsabilité demeurant au niveau de la commission scolaire.

M. Garant croit plutôt que la création de corporations-écoles dans le contexte de la délégation de pouvoirs proposée par le Livre blanc ne pourrait qu'entraîner de nombreux conflits ou tensions, puisque les deux (l'école et la commission scolaire) détiendraient dans les faits une autorité publique autonome.

A son avis, toutes les fois qu'une chose ne peut être faite par une autorité publique autonome qu'avec l'accord ou en concertation avec une autre autorité publique autonome, il y a en puissance un foyer de conflits et le Livre blanc ne donne aucune solution pour résoudre les divergences ou les conflits inévitables.

Il voit dans le scénario structurel proposé par le Livre blanc des chevauchements, pour ne pas dire des enchevêtrements manifestes de pouvoirs qui devront être clarifiés sous peine de risquer la sclérose de ce secteur de l'administration publique.

Selon M. Garant, dans l'administration d'un service public et à plus forte raison dans les services éducatifs et pédagogiques dispensés par l'école, ce qui doit être avant tout recherché des agents impliqués, c'est une marge d'initiative et une liberté de manoeuvre suffisante et cet objectif peut être atteint sans transformer l'école en corporation.

A son avis, il ne faut pas trop croire à la vertu des réformes de structures ni à la magie des fictions juridiques. "Une corporation c'est une personne fictive, un être de raison; sa vitalité, son dynamisme ne dépendent que des personnes physiques qu'elle regroupe."

M. Garant donne raison à de nombreux intervenants du monde scolaire qui estiment qu'il n'est pas nécessaire de donner un statut juridique à l'école. Le transfert de pouvoirs vers l'école peut être accompli dans le cadre de la loi actuelle.

Autonomie des écoles

Selon M. Garant, la constitution en corporation n'est pas la seule garantie de la liberté de manoeuvres. A son avis, l'attribution de la personnalité juridique à l'école ne sera génératrice d'autonomie réelle que si la corporation détient des pouvoirs suffisants en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

Après étude du projet Laurin, M. Garant soutient que l'école ne sera pas dans une situation qui

Visites d'écoles secondaires

La Commission de l'enseignement secondaire du Conseil supérieur de l'éducation visitera demain et vendredi, les 25 et 26 novembre, des écoles secondaires de la région de Québec.

Cette visite des membres de la Commission de l'enseignement secondaire s'inscrit dans le cadre de son étude sur l'intégration des élèves particulièrement doués et des élèves qui ont des difficultés d'adaptation et d'apprentissage.

Formation professionnelle

Répondant à la demande de certains organismes, le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a accepté de reporter à plus tard les audiences nationales sur la formation professionnelle des jeunes. Ces audiences devaient se tenir, la semaine dernière, au collège du Vieux-Montréal.

Les organismes qui ont émis le désir de voir les audiences remises à

plus tard veulent ainsi avoir plus de temps pour rédiger leur mémoire et préparer une réaction structurée aux propositions ministérielles.

Ces audiences sur la formation professionnelle des jeunes doivent déboucher sur l'élaboration par le ministère de l'Éducation d'une nouvelle politique sur la formation professionnelle.

éducation



par Damien GAGNON

Colloque sur la réforme scolaire

L'Association des comités de parents de la grande région de Québec (région 03) tiendra un colloque sur le projet



M. Gérard BOIVIN

de réforme scolaire du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, le samedi 27 novembre, à la polyvalente Notre-Dame-des-Laurentides.

Le président de l'association, M. Gérard Boivin, de Saint-Basile (circonscription de Port-

neuf), précise que les parents discuteront prioritairement de leur place dans l'école, du partage des pouvoirs entre la commission scolaire et l'école, et de la capacité des parents à jouer un rôle prédominant dans l'école.

Tenant compte de la crise économique, étant conscients que les comités d'école n'ont pas les moyens financiers de participer à un gros congrès et du désir de l'association d'obtenir l'opinion du plus grand nombre de parents possible, les organisateurs ont pris tous les moyens pour réduire au minimum les frais de participation à cette rencontre.

Ainsi, il en coûtera \$10 par personne, le dîner compris. L'Association des comités de parents de la région 03 regroupe quelque 30,000 parents, représentés dans 430 comités d'école et 54 comités de parents. On prévoit que 200 parents participeront à la rencontre.

la Baie



Déjeuner avec le Père Noël!

Emmenez vos enfants déjeuner avec le Père Noël, la Mère Noël, la Fée des Étoiles, des lutins, des musiciens et des clowns! Ils seront ébahis par les chants, les ballons offerts par Bouquet de Ballons et le spectacle "Un lutin capricieux" donné par l'Atelier-Théâtre Les Mains. De plus, chaque enfant recevra un petit présent et pourra rencontrer le Père Noël. Vous devez vous procurer vos billets au comptoir Ticketron de la succursale où vous désirez prendre le petit déjeuner. Nous n'acceptons malheureusement pas les réservations par téléphone et seuls les détenteurs de billets seront admis. Alors, hâtez-vous car les places sont limitées!

Le menu du Père Noël comprend: Oeufs brouillés, saucisse, muffin et une boisson.



219
par personne

Les 4, 11 et 18 décembre à 9 h et 10 h au restaurant La Chaumaine, Place Laurier et La Capitale et les 11 et 18 décembre à 9 h au restaurant La Chaumaine, Place du Royaume à Chicoutimi.

* 100 billets par déjeuner pour chaque magasin de la région de Québec et 150 billets à Chicoutimi.

Québecair

Le plan de Pepin est une bonne base de discussion pour le PLQ

par J.-Jacques SAMSON

L'opposition libérale à l'Assemblée nationale juge que la proposition du ministre fédéral des Transports de créer conjointement avec le Québec, Québecair 2, est une bonne base de discussions entre les deux paliers de gouvernement.

Le critique libéral dans ce dossier, M. André Bourbeau, rappelle en effet que cette avenue rejoint l'une des solutions proposées par le ministre Michel Clair à son homologue fédéral. L'autre était la fusion Nordair-Québecair. "Je m'attendais à ce genre de proposition", affirme avec assurance le député libéral. M. Bourbeau pense que le ministre Michel Clair doit maintenant entreprendre les pourparlers avec Ottawa pour obtenir des garanties de rachat d'un maximum

d'actifs, d'une part et, s'il apparaît inacceptable au gouvernement du Québec que la direction de l'administration soit confiée dans un premier temps à Air Canada, il doit être possible de négocier une direction qui conviendrait aux deux parties, soumet le député.

M. Bourbeau ne partage par ailleurs pas la réprobation que manifeste le ministre Clair qui voit dans la démarche du ministre Jean-Luc Pepin un règlement de comptes avec les investisseurs privés de Québecair qu'on pousserait à la faillite.

"Si je me souviens de mes cours de droit, l'état de faillite se produit quand le passif dépasse les actifs et qu'une entreprise ne peut rencontrer ses obligations. Québecair est en faillite depuis un bon bout de temps et n'est maintenue en vie qu'ar-

tificiellement, comme un malade qui ne vit qu'avec un respirateur artificiel. Québecair ne peut rencontrer ses obligations sauf avec les millions du gouvernement."

Environ \$30 millions ont été enfouis dans Québecair depuis un an.

L'opposition libérale a déjà enjoint à plusieurs reprises au gouvernement de ne plus investir de fonds publics dans Québecair.

M. Bourbeau indiquait hier qu'à

la suite de la proposition du ministre Pepin de souscrire chacun quelque \$15 millions pour lancer Québecair 2, le Parti libéral voyait les choses différemment. "Dans les conditions passées, c'était jeter l'argent dans le fleuve. Si on nous donne l'assurance d'une rentabilité possible, on se rallierait à un investissement je pense. Mais certainement pas, s'il s'agit du même genre d'investissement que l'an passé..."

Le député de Laporte dit enfin déplorer que le ministre Michel Clair écope des critiques sur ces mauvais investissements. Le véritable responsable, pointe-t-il du doigt, est le ministre alors responsable du développement économique, M. Bernard Landry. "Depuis que les choses ont tourné au sur, il s'est vite retiré et pas une fois, il ne s'est levé en Chambre pour répondre de ses décisions passées."



M. André BOURBEAU

LaSalle est mécontent

(D'après PC) — Le député conservateur de Joliette, M. Roch La Salle, a déclaré hier que "le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pepin, n'a pas à être fier d'avoir accompli la sale besogne de tuer Québecair".

M. LaSalle commentait hier aux Communes la proposition avancée lundi par le ministre Pepin, qui vise à liquider Québecair pour créer une nouvelle société, Québecair 2, qui serait financée à parts égales par le gouvernement du Québec et Air Canada.

"J'ai nettement l'impression que le ministre ne voulant absolument pas appuyer la survie de Québecair fait une proposition que je considère indécente, et qui a consterné, sinon dégoûté, des milliers de Québécois", a déclaré M. LaSalle.

Opération survie

De son côté, le bureau de direction de l'Opération survie Québecair a réagi plutôt négativement à la proposition du ministre fédéral des Transports.

Dans une conversation téléphonique, M. Jean-Marie Pelletier a lu le communiqué émis par le groupe à la suite des offres fédérales de lundi soir.

Au départ, a-t-il rappelé, l'Opération survie Québecair a pour but de rationaliser les opérations du transporteur aérien, de manière à lui assurer une place qui lui convient.

En raison des "ambiguïtés" du projet du ministre fédéral, le groupe ne peut "dégager quelque indication que ce soit quant au cadre opérationnel de Québecair".

10% sur tous les accessoires pour la salle d'eau

Du petit gobelet au couvre-mouchoirs, de la savonnette au rideau de bain en passant par la serviette, l'Atmosphère au 2^e a pensé à toutes ces petites choses raffinant le rituel de la salle d'eau.

l'atmosphère au 2^e

2006, chemin St-Louis (coin Maguire)
Sillery, Québec, G1T 1P1
(418) 683-9641

Entrepôt d'Aubaines Céramique

L'une des plus grandes collections de carreaux de céramique au Québec, en réduction à l'année longue!



ECONOMISEZ D'AVANTAGE... POSEZ LA TUILE VOUS-MÊME!

Salle de bains, cuisine, hall, salle familiale, vous l'apprécierez partout dans la maison.

- Plus de 5.000 pieds d'entrepôt remplis d'une variété de carreaux pour murs et planchers, aux prix les plus bas.
- Service de conseillers expérimentés.
- Venez et emportez ce que vous choisissez.

Coin Simple et Saint-Sacrement

681-9244

Heures d'ouverture: lundi au merc. 8h30 à 17h30, jeudi et vendredi 8h30 à 21h00, samedi 9h00 à 17h00. Stationnement facile sur place.



Un Noël féérique

Nous vous aiderons à passer un Noël Féérique. Grâce à notre sélection d'articles cadeaux et nos aubaines, vous ne pourrez vous tromper.



concours

L'arbre de Noël magique

GAGNEZ \$5.00 À \$50.00 en certificats-cadeaux.

Tirages les jeudis, vendredis 25, 26 novembre, 2, 3, 9, 10, 16, 17 décembre à 19h00 et les samedis 27 novembre, 4, 11, 18 décembre à 13h00 aux Galeries Charlesbourg.

Présentez-vous aux dates et heures ci-haut mentionnées et présentez au Maître de Cérémonie un reçu de caisse de n'importe quel magasin du centre commercial Les Galeries Charlesbourg de \$5.00 et plus datés du 15 novembre au 18 décembre 1982. Le Maître de Cérémonie vous donnera alors une chance de choisir une enveloppe dans l'Arbre de Noël Magique et ouvrir la chance de gagner instantanément de \$5.00 à \$50.00.

Le concours a débuté le 15 novembre 1982 et se termine le 18 décembre 1982.

Un reçu de caisse par personne seulement.

Adultes seulement (18 ans et plus).

Le personnel au bénéfice de laquelle ce concours publicitaire est tenu, les employés du centre commercial, des magasins, leur famille et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

Tous les droits exigibles de ce concours publicitaire sont payés par les Galeries Charlesbourg.

Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des Loteries et Courses du Québec.

30 gagnants de \$ 5.00 par tirage

20 gagnants de \$10.00 par tirage

4 gagnants de \$25.00 par tirage

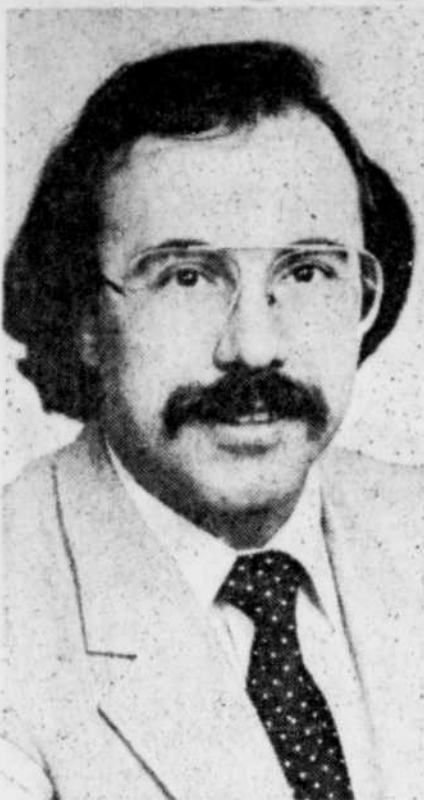
2 gagnants de \$50.00 par tirage



LES GALERIES CHARLESBOURG
coin 1^{ère} avenue et boul. de la Capitale

Le rapport de la Commission Charbonneau

Les juges d'enfants dans une tour d'ivoire



Le président de la commission, M. Jean-Pierre Charbonneau

par Roger BELLEFUEILLE

La Commission sur la protection de la jeunesse n'hésite pas, dans son rapport final, à distribuer ici et là quelques camoufflets bien sentis.

Elle tient rigueur aux juges du tribunal de la jeunesse de s'être tenus délibérément à l'écart des travaux de ce groupe de députés. La commission déplore en effet de n'avoir pu, en tant qu'organisme constitué d'élus du peu-

ple mandatés par le Parlement, "rencontrer et échanger" avec les magistrats de cette instance judiciaire sur les problèmes liés à l'application de la loi 24.

Pour les commissaires, il s'agit d'une conception dépassée du rôle et des exigences d'indépendance de la magistrature. C'est cette même conception, ajoutent-ils, qui empêche encore les juges de participer aux

réflexions et à la concertation qui "se développent un peu partout". La commission demande donc au Conseil de la magistrature et au ministère de la Justice de revoir les orientations actuelles à cet égard. Cette attitude d'isolement des juges d'enfants avait déjà été signalée lors de la consultation qui avait précédé l'entrée en vigueur de la loi 24.

Les commissaires recommandent en outre que tout soit mis en œuvre pour éliminer "les pertes de temps injustifiables" notées au tribunal et que les règles de pratique soient précisées en matière de remises, de délais et de délibérés.

L'action gouvernementale

Le rapport lance aussi des pierres dans la mare gouvernementale. Il y dénonce avec force l'absence de concertation et de cohérence de différents ministères.

Les commissaires trouvent anormal que différentes instances — Affaires sociales, Secrétariat aux relations avec les citoyens, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Secrétariat des conférences socio-économiques, bureau du premier ministre — travaillent chacune de leur côté, dans un superbe isolement, à l'élaboration d'une politique de la jeunesse.

Ils notent aussi l'absence criante des Affaires municipales et des municipalités du réseau formel de la protection de la jeunesse. A quelques exceptions près, souligne le rapport, le monde municipal s'est tenu à l'écart des travaux de la commission.

Une politique d'ensemble

La Commission Charbonneau ne fait pas que promouvoir une refonte d'envergure de la loi 24. Elle préconise l'élaboration d'une politique d'en-

semble de la jeunesse. Une politique qui mettrait un peu tout le monde dans le coup, intervenants gouvernementaux, paragouvernementaux, municipaux et privés, dans une démarche curative et préventive.

Le maître d'œuvre d'une telle politique ne pourrait être qu'un ministre délégué à la jeunesse, signale le rapport, qui s'assurerait entre autres mandats d'une communauté de vue et d'action en ce domaine chez les divers ministères sectoriels. "Une telle approche a fait ses preuves en ce qui concerne la condition féminine... même si certains ne sont pas convaincus de l'efficacité de la formule."

C'est à ce ministre délégué que serait rattaché l'Office d'aide à la jeunesse qui prendrait la relève du Comité de la protection de la jeunesse actuellement dans le giron du ministère de la Justice.

Dissidence exprimée par deux députés

par la Presse canadienne

Deux des députés membres de la commission parlementaire se sont toutefois dissociés du rapport final au sujet de la réduction de l'âge de la responsabilité pénale, de 14 à 12 ans.

MM. René Blouin, député péquiste de Roussseau et Jules Boucher, député péquiste de Rivière-du-Loup, rejettent l'intervention des tribunaux dans le cas de jeunes

ayant commis des vols par effraction. Dans ces cas, soutiennent les deux députés, le directeur de la protection de la jeunesse devrait pouvoir déterminer s'il n'y a pas de moyen différent d'arrêter la délinquance.

Le rapport final, appuyé par les autres membres de la commission, soutient que le Tribunal de la jeunesse devrait être saisi de tout crime contre la personne commis par un jeune ou de tous les vols répétitifs par effraction.

A chacun ses responsabilités

par Roger BELLEFUEILLE

Une nouvelle loi sur la protection de la jeunesse devra, de toute nécessité, reconnaître le double principe de la responsabilité du jeune contrevenant face à ses actes délictueux et

celui, indissociable, de la protection de la société.

C'est l'une des propositions clés du rapport final de la commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse, déposé hier à l'Assemblée nationale.

Les commissaires-députés prennent pour acquis que la loi 24 n'aurait pas été autant vilipendée depuis son entrée en vigueur, si ce double principe avait été clairement affirmé. Les premiers jours de la mise en place de cette législation, saluée à ce moment comme fort progressiste, avaient été accompagnés d'une campagne publicitaire mettant l'accent sur les droits des jeunes, protégés par une loi bien à eux, mais passant sous silence le fait que des droits ont comme pendant des obligations et des responsabilités.

Cette philosophie avait mis particulièrement en rogne les corps policiers, d'autant plus que le jeune, pris en flagrant délit, devait d'abord passer par l'antichambre du directeur de la protection de la jeunesse. Compte tenu des délais, nombre d'entre eux étaient retournés dans la nature, sans passer devant le tribunal, s'ils consentaient à une mesure volontaire.

En vertu des propositions de la Commission Charbonneau, tout adolescent accusé de crimes graves contre la personne, de récidives après une condamnation formelle pour vols avec effraction et d'infractions statutaires

(présence illégale dans un débit de boisson, par exemple) sera traduit illico devant le tribunal de la jeunesse.

Un pouvoir discrétionnaire

Dès l'entrée en vigueur de la loi 24, les policiers se sont retrouvés en terrain vague quant à leur pouvoir direct d'intervention ou leur marge discrétionnaire. D'autant plus que la loi fédérale sur les jeunes délinquants leur permettait encore de conduire directement un présumé jeune contrevenant devant le tribunal. Ou encore, de ne pas porter plainte, à cause de sa connaissance du jeune et de son milieu.

La commission reconnaît que les policiers sont dans bien des cas des intervenants de "première ligne". Elle n'hésite donc pas à réaffirmer pour eux la nécessité d'user de leur pouvoir discrétionnaire. Ils croient cependant que ce type d'intervention devrait être mieux balisé.

La commission reconnaît aussi à l'école un rôle certain auprès des jeunes en difficulté, en collaboration avec les ressources du milieu.

De ce fait, l'absentéisme scolaire ne devrait plus faire l'objet d'un signalement au DPJ.

Il est urgent, estiment les commissaires, que l'école innove à son tour. Qu'elle s'ajuste au plus tôt aux besoins de milliers de jeunes qui décrochent ou qui sont tout simplement exclus du réseau scolaire.

Il est nécessaire de concilier les droits et l'intérêt du jeune

par Roger BELLEFUEILLE

La Commission Charbonneau préconise que des amendements à la loi 24 fassent en sorte que dans toute décision concernant un enfant, l'intérêt de ce dernier ait autant d'importance que ses droits. Ainsi, tout enfant a droit à une vie familiale stable et harmonieuse, mais il peut arriver, que dans son intérêt, le retrait définitif de son milieu d'origine soit une mesure indiquée.

L'actuelle loi 24 ne tient compte que des droits de l'enfant.

Or, les commissaires estiment que la notion d'intérêt, moins légaliste que celle des droits, laisse une plus grande marge de manoeuvre aux praticiens sociaux comme aux juges d'enfants. Elle leur permet de prendre en considération des besoins fondamentaux d'ordre physique, matériel, intellectuel et social, besoins auxquels correspond le droit à la sécurité et au

développement. Ceci dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Or, cet intérêt peut commander, dans certaines circonstances extrêmes, la tutelle, la déchéance parentale et la déclaration d'adoptabilité.

La commission s'est particulièrement penchée sur le sort des enfants "ping-pong", pratiquement délaissés par leurs parents et qui connaissent la ronde infernale et insécurisante des placements en milieux substitués.

Les commissaires proposent la mise en place d'un mécanisme de révision spécial. Celui-ci interviendrait dix ans après le retrait d'un enfant de son milieu d'origine. Lorsque la réinsertion familiale est à toutes fins utiles bloquée, l'intérêt de l'enfant prendrait alors le dessus et une solution permanente, stabilisatrice, devrait être recherchée.

ESSAYEZ Nautilus Aérobique

\$27 SEULEMENT POUR 6 SEMAINES

SPÉCIAL EXPANSION Nautilus
27 appareils Nautilus dont un circuit spécial pour les dames

LE PLUS GRAND CENTRE Nautilus AU CANADA

CETTE OFFRE INCLUT ÉGALEMENT:

- ✓ LE DROIT DE JOUER AU RACQUETBALL ET AU SQUASH AU TARIF NORMAL DES MEMBRES
- ✓ LA PRESCRIPTION INDIVIDUELLE D'EXERCICES AÉROBIOLOGIQUES PAR DES ÉDUCATEURS PHYSIQUES QUALIFIÉS
- ✓ UN REMBOURSEMENT DE \$27 SUR VOS FRAIS D'INITIATION SI VOUS DÉCIDEZ (AVANT LE 1^{er} JANVIER) DE JOINDRE LE CLUB POUR L'ANNÉE

ESSAYEZ Nautilus - Aérobique
CETTE OFFRE EST VALIDE DU 15 AU 29 NOVEMBRE SEULEMENT

Entrain
le paradis de l'activité physique
Place Belle Cour
2800 boul. Laurier Ste-Foy
G1V 2L1 (418) 658-7771

GRATUIT à l'achat d'un rasoir électrique

PROGRAMME D'ENTRETIEN FINE LAME

- essai de 30 jours
- 5 mises au point
- lubrifiant AU POIL 57g
- aiguisage (couteau ou ciseau régulier)
- estimation gratuite

CENTRE du RASOIR "FINE LAME"

POUR 8 JOURS SEULEMENT! DU 20 AU 27 NOVEMBRE 1982

PHILIPS HP 1318 PHILISHAVE RECHARGEABLE ETUI PRATIQUE POUR LE VOYAGE SPÉCIAL \$94.44	PHILIPS HP 1135 PHILISHAVE SPÉCIAL À TROIS TÊTES BITENSION 110/120 v. SPÉCIAL \$49.77	PHILIPS HP 1802 SÈCHE-CHEVEUX PROFESSIONNEL 6 RÉGLAGES DE TEMPÉRATURE 120 v. SPÉCIAL \$19.77	PHILIPS HP 9621 SÉCHOIR STYLE'N DRY 3 ACCESSOIRES 3 VITESSES/TEMPÉRATURE SPÉCIAL \$19.77
B1-5 Jerome Alexander BROSSE CHAUFFANTE 50 WATTS SPÉCIAL \$13.77	5-100 Jerome Alexander FER À FRISER 60 WATTS SPÉCIAL \$12.77	7552 SEB ÉPILATEUR SYSTÈME D'ÉPILATION À LA CIRE CHAUDE SPÉCIAL \$47.77	8-212 SEB FRITEUSE SEB ACIER INOXYDABLE SPÉCIAL \$114.77

CENTRE du RASOIR "FINE LAME"

On rase la perfection!

STE-FOY, Place Ste-Foy 653-1710
 QUEBEC, Place Fleur de Lys 529-0711
 QUEBEC, Galeries de la Capitale 627-2378
 CHICOUTIMI, Place du Royaume 545-2474

VENTE ET AIGUISAGE DE COUTEAUX ET CISEAUX

VENTE ET RÉPARATION DE PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES

Si le cœur vous en dit...

Prix spécial des Fêtes **395 \$**

PENDENTIF À 20 DIAMANTS OR 14 K

Plus que des mots et des soupirs

Ce pendentif saura lui dire

Tout ce que le cœur vous inspire

Pour, à Noël, mieux la ravir

Où c'est, Doucet

PLACE LAURIER
PLACE STE-FOY
PLACE FLEUR DE LYS
GALERIES DE LA CAPITALE

AUSI À MONTRÉAL
TROIS RIVIÈRES
CHICOUTIMI
BOUL. TIREAU
OTTAWA ET HULL

doucet
BOUTIQUES

Pour tout dire

Régionale Chauveau

Plan de transport scolaire inédit envisagé

par Marcel COLLARD

Si le conciliateur devait échouer, ce matin, dans sa tentative de régler le conflit à la compagnie Transport scolaire Chauveau, la Commission scolaire régionale Chauveau mettrait à exécution, sans tarder, un plan peu orthodoxe et sans précédent juridique pour assurer le transport scolaire de 3.700 élèves qui en sont privés depuis le 12 octobre.

A 9h30 aujourd'hui, le conciliateur du ministère du Travail doit déposer une proposition de règlement qui aurait bien des chances d'être accueillie favorablement par le syndicat et la compagnie.

Prête à toute éventualité, la commission scolaire a décidé, si une entente n'est pas signée, de louer les 28 autobus de 60 passagers et les six minibus nécessaires pour assurer elle-même le transport avec les chauffeurs actuellement en grève.

Mais comme l'ont expliqué, hier soir, les deux conseillers juridiques, Mes Edouard Martin et Martin Edwards, à l'exécutif de la CSR il faudra écrire une page du droit nouveau. Déjà, les deux procureurs ont discuté, avec leurs homologues de la Confédération des syndicats nationaux, d'une entente qui, sans transgresser les lois, en toute sécurité, pourrait offrir un service de transport.

Il ne semble pas y avoir d'obstacles majeurs, selon les avocats, sauf que certaines conditions préalables s'imposent, comme la reconnaissance, par le syndicat, qu'il s'agit d'une convention intermédiaire: que l'accréditation syndicale ne lie pas la commission scolaire; que la commission scolaire ne peut être considérée comme

l'employeur des chauffeurs et qu'il y ait consentement à la signature d'un tel contrat malgré l'existence d'un état de grève.

La CSR a légalement le droit d'assumer le transport scolaire, moyennant la permission du ministère des Transports, mais les

conseillers juridiques refusent, pour éviter de nuire à l'aboutissement des démarches, de préciser certaines modalités. Ainsi, ils pré-

fèrent pour l'instant laisser flotter une certaine confusion sur la partie qui serait considérée comme entrepreneur, sur le pro-

blème de paiement des salaires et des autres conditions négociées avec le syndicat.

Les deux conseillers ont assuré les commissaires que l'entente ne contreviendrait pas au code du travail, à la loi antigrève et aux lois régissant le transport, tout en offrant une certaine garantie de garder la commission scolaire à l'abri de poursuites éventuelles.

Les quelques parents, témoins des discussions, ont voulu s'assurer que le projet pourrait être réalisé à court terme. Le

directeur général, M. Charles-Henri Paquin, a dit qu'il fallait un certain délai pour trouver les véhicules requis, vérifier s'ils sont assurés et immatriculés, obtenir l'autorisation du ministère des Transports et le tout à un coût raisonnable qui permettra à la commission de récupérer les dépenses ad-

ditionnelles ainsi occasionnées à même le cautionnement de la compagnie.

Selon les avocats, l'entente doit inciter les deux parties à signer une entente et elle ne saurait être pour une période trop longue en raison des ambiguïtés qu'elle ne manque pas d'entretenir.

Le président de la commission, M. Gaston Léveillé, a dit que le souci des administrateurs scolaires était de pro-

curer le meilleur service possible et le plus rapidement possible aux usagers du transport scolaire, avant que des torts irréparables ne soient causés.

Les mandats de réaliser l'entente directement avec le syndicat ont été donnés et la décision finale pour entériner le tout a été fixée à mardi prochain, à moins qu'une entente n'intervienne dans les prochaines heures.



En route pour le Carnaval

Gene Dubois du Yukon a déjà parcouru, avec sa voiturette tirée par neuf chiens, presque la moitié des 6.500 kilomètres reliant Dawson City (Yukon) à Québec alors qu'il arrivait, lundi à Westlock en Alberta. Il a quitté Dawson City le 21 août et espère arriver à Québec en février, à temps pour le Carnaval.

BEL CANTO
Tous les mercredis soir 19h
GEORGES COULOMBE, TÉNOR:
«Romantisme inoubliable du
beau chant»

TZIGANE
Du jeudi au dimanche 19h
LAJOS MOLNAR:
«Le charme euphorique
d'un trio de musique
classique hongroise et tzigane»

LES SOIRÉES MUSIQUE
DU RESTAURANT BAR
L'ASTRAL
BONNE TABLE • RAVISSEMENT DES YEUX
RÉSERVATION 647-2222
Le Concorde • Grande-Allée

FERNAND MORISSETTE INC.

VOUS OFFRE TOUJOURS PLUS

Les jeudi, vendredi, samedi,
25, 26 et 27 novembre

**CEDRE AROMATIQUE
A PRIX SUPER-SPECIAUX**

● PANNEAU DE "RIP" 22⁹⁵
4' X 8' X 1/4" le panneau

● PLANCHE "BOIS SOLIDE" 19⁴⁹ le paquet
Paquet de 20 pi. ca. 37⁹⁸ le paquet
Paquet de 40 pi. ca.



Prix "payez et emportez". Notre remboursement de livraison, ainsi que notre gageon de Lave-vitre gratuit ne s'appliquent pas à cet article et ce spécial ne s'applique pas aux marchandises.

PLUS: A VOTRE CHOIX

1er choix: **LAVE-VITRE GRATUIT** 3,78 / (valeur de 2,49)
OU avec chaque achat de 25\$ sur tous nos autres produits

2e choix: Notre remboursement de livraison de 5% sur le bois et les matériaux de construction si vous apportez votre marchandise

FERNAND MORISSETTE Inc.

4245, BOUL. HAMEL OUEST 4008, BOUL. DU JARDIN
ANCIENNE-LORETTE ORSAINVILLE
872-2874 628-0721

BOIS - MATERIAUX - QUINCAILLERIE

BMR



daniel hechter=paris

Vêtements de coton ouaté à partir de \$18. Jusqu'à quarante couleurs.

Fairweather

Galeries de la Capitale, Place Fleur de Lys, Place Laurier, Place Québec

Compagnies de téléphone

Le CRTC met fin au monopole du premier appareil

HULL (PC) — Dans quatre provinces et les Territoires-du-Nord-Ouest les particuliers et les entreprises sont pleinement autorisés à acheter tout leur matériel téléphonique où ils le veulent, à la suite d'une importante décision rendue hier par le Conseil de la radiotélévision et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Jusqu'à présent les abonnés du téléphone en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve et dans les Territoires-du-Nord-Ouest devaient acheter leur premier appareil téléphonique à leur compagnie de téléphone, après quoi ils étaient libres d'acheter le reste de l'équipement ailleurs.

La décision du CRTC supprime l'exigence concernant le premier appareil et permet aux usagers du téléphone dans ces régions régies par le pouvoir fédéral de se procurer tout le matériel où bon leur semble. Les compagnies de téléphone sont toujours tenues de raccorder les lignes à l'équipement et de les maintenir.

Cette décision vaut tout autant pour les entreprises abonnées aux services de CNCP-Télécommunications dans tout le pays.

Ouverture du commerce

Elle ouvre le commerce de l'équipement téléphonique au Canada et pourrait inciter les organismes provinciaux régissant les télé-

communications à suivre le mouvement imprimé par le fédéral. Ce qui pourrait entraîner une forte baisse des revenus des compagnies de téléphone.

Les abonnés peuvent à présent renvoyer leur téléphone principal à leur compagnie et économiser quelques dollars sur leur facture mensuelle pour la location de cet appareil.

Cependant, un porte-parole de Bell Canada, M. David Orr, a déclaré que la décision du CRTC n'entrerait pas en vigueur avant le 1er mars.

Il a dit que les compagnies de téléphone avaient jusqu'à cette date pour soumettre les nouvelles tables de tarifs qui doivent être incorporés à la décision du CRTC.

M. Orr a rappelé que ces tarifs devaient être approuvés avant que la décision puisse être appliquée.

L'équipement d'une ligne partagée n'est pas touché par cette décision.

Jusqu'en août 1980, tout l'équipement devait être fourni par les compagnies de téléphone.

Mais le CRTC décidait que les abonnés de Bell Canada en Ontario, au Québec et dans les Territoires-du-Nord-Ouest pouvaient acheter des postes supplémentaires et des tableaux de commutation conformes aux normes fédérales, aussi longtemps que leur téléphone principal provenait de Bell.

Extension de la décision

Cette décision fut étendue en octobre 1981 aux abonnés de BC Tel.

Bien que les abonnés achetaient ces téléphones aux compagnies moyennant une redevance mensuelle, les compagnies de téléphone demeuraient propriétaires de cet équipement.

L'importante mesure prise hier par le CRTC donne aux abonnés de Terra Nova Telecommunications, CNCP-Télécommunications et Northwest Tel — les autres firmes de téléphone contrôlées par le fédéral — ainsi qu'aux abonnés de Bell et BC Tel l'accession sans restriction aucune à l'équipement.

Le CRTC, dans une décision qui remplit 83 pages et fait suite aux audiences publiques tenues l'an dernier, conclut que la libéralisation de la vente d'équipement téléphonique sert l'intérêt public.

Les abonnés résidentiels et commerciaux peuvent à présent être propriétaires de leur équipement ou le louer. Mais lorsqu'une entreprise est propriétaire de ses téléphones, elle doit l'être également des panneaux de commutation et du filage intérieur, dit le CRTC.

Les compagnies devront continuer de fournir au moins un annuaire de téléphone pour chaque ligne téléphonique louée.



Anne Hébert félicitée

L'Assemblée nationale a adopté hier à l'unanimité une motion de félicitations à l'endroit de Mme Anne Hébert, qui vient de remporter le prix littéraire Fémina pour son roman "Les fous de bassan".

En proposant la motion, le ministre des Affaires culturelles Clément Richard a remercié Mme Hébert de nous fournir "l'occasion, encore une fois, de partager avec elle des raisons d'être fières de notre langue, de notre imagination et de notre pays".

"Cet honneur consacrer maintenant la carrière d'Anne Hébert", a déclaré de son côté le député libéral de Saint-Henri Roma Hains.

L'UMQ appuie Léonard

L'Union des municipalités du Québec appuie la requête du ministre des Affaires municipales auprès du gouvernement fédéral pour obtenir une nouvelle phase des programmes de subventions aux équipements communautaires, en rendant des fonds accessibles aux municipalités.

Selon l'UMQ, cette façon de procéder serait plus respectueuse des compétences de chaque palier de gouvernement. Actuellement, le gouvernement d'Ottawa propose de subventionner directement les municipalités alors que le programme prévoit une entente fédérale-provinciale. Selon le président de l'UMQ, M. Francis Dufour, un tel programme favorise la création d'emplois.

Lettre à Mme Bonenfant

Le premier ministre Lévesque a l'intention de répondre incessamment à la lettre que lui a adressée récemment la présidente du Conseil du statut de la femme.

On sait que Mme Claire Bonenfant avait critiqué vertement la décision du premier ministre d'écarter Mme Pauline Marois du comité des priorités à la suite du dernier remaniement ministériel.

La lettre de M. Lévesque devrait vraisemblablement être rendue publique, a confirmé l'attachée de presse Mme Catherine Rudel-Tessier.

Listes condamnées

Le député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton, trouve tout aussi condamnable la "liste noire" du gouvernement fédéral sur les organismes ethniques que celle du gouvernement québécois. Bien qu'il n'ait pas pris connaissance en détail du contenu de la liste fédérale, M. Gratton estime que "quel que soit le genre d'informations qu'ils contiennent, de tels documents ne devraient pas exister". Le député de Gatineau, qui avait réclamé une enquête publique sur l'utilisation de l'inventaire dressé par le chef de cabinet du ministre Gerald Godin, n'est pas revenu sur le sujet depuis. Il a expliqué hier qu'il attendait le résultat de l'enquête menée actuellement par le commissaire mandaté par la Commission des droits et libertés de la personne, M. André Moril.

PLAN
MISE
DE COTE

VISA

MasterCard



UN GRAND MAGASIN

au 95, rue Saint-Vallier est

UN BEAU MAGASIN

aux Galeries de la Capitale

LES
VÊTEMENTS

St. Lawrence INC.

95 EST, RUE ST-VALLIER et
LES GALERIES DE LA CAPITALE

Rez-de-chaussée
(Près du magasin
La Baie)Réduction
de

20%

sur tous nos

PALETOTS D'HIVER

Grand choix de modèles en tweed ou lainage, avec ou sans col de fourrure, plusieurs avec épaulettes et ceintures. Coupe régulière ou ceinturée, grandeurs assorties.

RETOUCHES
D'AJUSTEMENT
GRATUITES

Vous obtenez un
PANTALON
100% POLYESTER

GRATUIT

avec l'achat d'un de nos

VESTONS SPORT

Tweed 100% laine
ou imitation de
suède de très
belle qualité.
Choix de gran-
deurs.

99⁹⁵

BLAZER

Très bel assortiment de tissus polyester et laine dans une gamme de couleurs tels que le bleu, le noir ou le gris.

99⁹⁵

Vous obtenez en plus un
PANTALON GRATUIT



STATIONNEMENT GRATUIT EN FACE DU MAGASIN, RUE SAINT-VALLIER

DOSSIERS

/ Analyse /

Troisième âge et conditionnement physique Plus de personnes âgées ont la bougeotte

La troisième conférence annuelle sur le conditionnement physique des personnes âgées, qui s'est tenue récemment à Ottawa, a permis de constater les progrès réalisés chez les Canadiens au niveau de l'activité physique. Jean St-Hilaire fait ici le bilan de cette amélioration mais aussi du long chemin qui reste à parcourir, particulièrement en ce qui concerne la condition physique des gens du troisième âge.

Une récente enquête sur la condition physique au Canada a éveillé de grands espoirs chez les spécialistes du domaine: l'an dernier, beaucoup plus de Canadiens étaient physiquement actifs que cinq ans plus tôt, et leurs habitudes de vie s'apparentent de plus en plus à celles du Suédois longtemps idéalisé.



jean
st-hilaire

La personne du troisième âge participe à cet élan vers la bonne forme. Elle a augmenté légèrement sa participation aux activités non sportives (marche, jogging, randonnée à bicyclette, etc.) et s'adonne aux sports plus que jamais: 57 pour 100 des personnes bien portantes de 55 à 64 ans ont déclaré l'an dernier avoir participé à au moins une activité sportive dans les 12 mois précédant l'enquête contre seulement 29 pour 100 en 1976. Chez les 65 ans et plus, la proportion est passée de 13 à 34 pour 100.

Un bilan encourageant certes, mais qui n'invite pas encore, loin de là, à relâcher nos stratégies d'incitation au mouvement. La condition cardio-vasculaire, indicateur premier de la capacité à l'effort, réclame amélioration. Seulement 7 pour 100 des 65 à 69 ans et 31 pour 100 des 55 à 64 ans présentaient le niveau recommandé, et à peine la moitié des sujets du premier groupe et les deux tiers du second affichaient le niveau minimal.

Cet état d'inefficacité organique entraîne de lourdes conséquences personnelles: perte de mobilité, difficulté de communication, dépendance accrue, anxiété, perte de confiance en soi.

Et des conséquences inquiétantes pour le portefeuille public. Près de 50 pour 100 des retraités canadiens souffrent d'un problème quelconque de santé qui les restreint dans leurs activités et nécessite des soins annuels de \$3 milliards. Comme certains calculs suggèrent qu'on

pourrait abaisser cette facture des deux tiers en appliquant un programme efficace de conditionnement physique, de nombreux spécialistes soulignent l'urgence d'agir.

Le Dr Roy Sheppard, éminent physiologiste torontois, est l'un de ceux-là. "Si cette estimation se révèle exacte, écrit-il, ces programmes d'exercice (...) pourraient contribuer largement à résoudre les problèmes fiscaux et démographiques entraînés par le vieillissement de notre société."

Approche globale

Il n'y a pas que le corps vieillit qu'il faille revigorer, il y a le corps vieillissant, le corps qui vieillit chez chacun de nous.

La troisième conférence annuelle sur le conditionnement physique du troisième âge, qui a rassemblé quelque 140 intervenants du domaine à Ottawa, du 7 au 11 de ce mois, a clairement fait ressortir la nécessité d'une approche globale aux problèmes du vieillissement.

Celle-ci doit s'appuyer sur la démythification même du terme de vieillissement. Il s'agit d'un processus s'étendant sur tout le cours de la vie, et non pas d'une malédiction qui vous tombe dessus le jour de la retraite. Il concerne donc tous les groupes d'âge. Au reste, la bonne condition physique repose, entre autres, sur l'exercice corporel régulier, une habitude d'autant plus profitable et facile à conserver qu'elle a été acquise à bas âge.

Obstacles

La moitié des Canadiens de 55 ans et plus sont physiquement inactifs. Les convertir à la "bougeotte" constitue l'un des grands défis sociaux qui se puissent imaginer.

Des barrières redoutables les séparent d'un mode de vie plus actif. Elles sont d'abord physiologiques.

La consommation maximale d'oxygène, indice de capacité de travail, diminue graduellement d'environ 25 pour 100 au cours de la période de vie active. Elle résulte d'un déclin rapide de la condition cardio-vasculaire, de la flexibilité et de l'endurance musculaire, entre autres déterminants de la condition physique. Si-

multanément se produisent une fragilisation des os et un affaiblissement des fonctions sensorielles. Les pertes d'équilibre et de mémoire, de même que la surdité, qui fait redouter les rapports sociaux, limitent aussi la personne âgée dans son désir et son autonomie de mouvement.

Par ailleurs, de nombreuses maladies dégénératives contraignent le mouvement, quand elles n'imposent pas carrément une contre-indication à l'effort. Le Dr Gustave Gingras, conseiller spécial de l'Association canadienne des hôpitaux, soutient pour sa part que les cas de maladies associées à la sénilité ont augmenté radicalement ces dernières années.

Les obstacles de nature psychologique abondent aussi. Ils ont pour point d'ancrage les nombreux préjugés qui pèsent sur la personne vieillissante.

Obsédée par le fonctionnalisme et la productivité, la société moderne tend à oublier ses aînés. Elle les a presque déshabillés du droit à la joie, à la fierté et à l'estime de soi par l'effort physique. Du coup, elle en a fait des "esprits" sans besoins sociaux et affectifs définis. Elle ne leur connaît pas de rôle et fait peu de choses pour raffermir les contacts entre générations.

Les médias et la publicité accentuent cet effet de marginalisation en valorisant et idéalisant le corps jeune, performant et apte à la séduction.

Piégé par cette appellation uniformisante de "personne âgée", plus en rapport avec la froide chronologie qu'avec la vitalité de cœur, la personne vieillissante entretient une image négative d'elle-même. Parce qu'à peu près personne ne réclame sa sagesse et son expérience, elle se juge souvent incapable d'action sociale comme d'activité physique. "J'suis trop vieux"... "C'est pas de mon âge"...

La solitude envenime ce sentiment d'inutilité. 1,7 million de Canadiens vivent seuls; 26 pour 100 d'entre eux sont des femmes de 65 ans et plus. L'ennui, le désespoir rongent parfois ces aînés qui vont jusqu'à se refuser de refaire leur vie par crainte de la réprobation de leurs enfants. D'autres habitent de ces ré-



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

sidences trop bien astiquées pour qu'on permette la compagnie d'un chien ou d'un chat...

Plusieurs sombrent dans la fuite imaginaire: 18 pour 100 des retraités et pensionnés du Canada sont de grands buveurs. Proportionnellement, aucun autre groupe de citoyens ne boit autant qu'eux.

Consulter l'intéressé

La conférence nationale a démontré sans équivoque que de nombreuses lacunes institutionnelles s'opposent aussi à l'activation physique du troisième âge.

Les délégués ont déploré la piètre coordination des politiques et actions en ce domaine et insisté pour que le palier local soit investi de la plus large autonomie possible. De façon générale, on souhaitait que les provinces assument, de concert avec le fédéral, la fonction de planification, et veillent à la formation des intervenants, au financement des programmes locaux et à la coopération avec les organismes non gouvernementaux. L'intervention du gouvernement fédéral, estimait-on, doit s'inscrire en complémentarité aux mandats provinciaux et porter prioritairement sur la conception et le financement de programmes sociaux.

De nombreux appels à la réforme du mode d'intervention directe ont aussi été lancés. On a ainsi commandé une refonte des programmes de formation en médecine de façon à ce que le praticien soit plus au fait des principes gérontologiques, particulièrement en ce qui a trait aux avantages de l'exercice physique.

D'autre part, ce n'est pas tant

sur les relations entre les institutions que les attitudes que celles-ci affichent face au troisième âge qu'on a mis le point d'orgue.

L'avertissement n'était pas superflu. On oublie facilement que la personne âgée est un être unique et que la standardisation des procédés d'intervention est une insulte à sa personnalité, en quelque domaine que ce soit. Ses besoins peuvent varier considérablement en fonction de son âge, de ses habitudes présentes de mouvement, de ses antécédents, de son niveau de condition physique, de son état d'âme, etc.

On admet d'emblée aujourd'hui qu'un sujet actif de 65 ans puisse être autant, sinon plus en forme qu'un sédentaire de 50 ans.

Pour arriver à une approche personnalisée, il faudra évidemment consulter la personne âgée, l'associer à la conception et à la réalisation des programmes d'activité physique. Plusieurs voient là une belle occasion de redonner aux aînés un sentiment d'utilité et de contribution authentique à la vie collective. La Chine a ses médecins aux pieds nus, nous pourrions avoir sans honte nos éducateurs physiques aux pieds nus.

Pendant trop longtemps, nous avons perçu l'inactivité physique comme la "récompense" du retraité, comme l'envers normal du travail. Les physiologistes et les spécialistes des sciences du comportement s'élèvent contre cette conception fausement hédoniste de l'existence. Ils ne promettent pas aux actifs qu'ils vivront centenaire, mais ils nous assurent tous que de saines habitudes de vie et une bonne condition physique représentent l'essence même de la qualité de la vie qu'il nous reste à vivre, et ce, peu importe notre âge.

/ Document /

La prostitution des mineurs Un sujet "menaçant" pour la société

Dans son rapport rendu public hier, la commission parlementaire spéciale de l'Assemblée nationale mise sur pied pour étudier le fonctionnement de la loi sur la protection de la jeunesse recommande au gouvernement de porter une attention particulière au phénomène de la prostitution des mineur(e)s. Voici l'analyse que la commission fait de ce phénomène, ainsi qu'une partie des recommandations qu'elle formule à ce sujet.

par la commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse

La prostitution des jeunes existe dans plusieurs centres urbains du Québec et connaît une concentration à Montréal en raison de la densité de la population d'où découlent une clientèle nombreuse et une possibilité plus grande d'anonymat.

En raison du type de phénomène en cause il ne sera jamais possible de préciser le nombre exact de jeunes qui se prostituent. Nous savons que certains le font de façon occasionnelle et d'autres, de façon régulière. Les observations sur le terrain où se pratique la prostitution (lieux commerciaux, parcs, rues), faites par des policiers, des éducateurs de rue ainsi que le témoignage de jeunes qui pratiquent la prostitution, permettent d'affirmer l'existence d'un phénomène répandu.

Pour les fins de ce rapport, la commission a adopté la définition suivante de la prostitution: "une activité sexuelle pratiquée contre rétribution".

Il a été constaté que les jeunes qui se prostituent ne sont que très rarement signalés au Directeur de la protection de la jeunesse pour cette activité précise.

Ceux qui sont signalés sont généralement ceux qui vivent d'autres situations-problèmes: fugues, usage de drogues, délits divers.

Pourquoi?

Il est constaté que l'attitude des intervenants face aux problèmes de sexualité des jeunes a commencé à changer. Cependant la prostitution, comme l'ensemble de la réalité sexuelle des jeunes, reste un sujet délicat et encore menaçant autant pour les intervenants que pour l'ensemble de la société. On n'a qu'à se référer aux réactions très vives auxquelles se heurte le ministère de l'Éducation dans sa volonté d'implanter son programme d'éducation sexuelle. Il en résulte que les jeunes sont peu informés et de ce fait, plus facilement victimes d'exploitation. De même lorsqu'il y a un problème, l'intervenant hésite à explorer la réalité sexuelle du jeune. On préfère évoquer les problèmes de comportement qui les ac-

compagnent, risquant ainsi de s'attaquer davantage aux symptômes qu'à la cause du problème.

En fait, pourquoi les jeunes se prostituent-ils? La grande majorité le font pour de l'argent. Il semble que c'est le motif premier, auquel peut s'ajouter, chez certains, une recherche d'affection ou de tendresse. Les rapports humains ont tendance à se commercialiser dans notre société et il suffit pour s'en convaincre de citer la façon dont est traitée la sexualité à travers la pornographie (revues, films, matériels) autant qu'à travers les spectacles de danseurs et de danseuses nus(es). L'ensemble de ces phénomènes peut parfois rejoindre celui de la prostitution chez les mineurs.

Sans nier la possibilité de problèmes autres chez un jeune qui se prostitue, il apparaît que le contexte social et économique dans lequel évolue le jeune est un élément essentiel à considérer dans l'étude de sa situation. Ceux qui sont rejoints par les services sociaux proviennent majoritairement de milieux socio-économiques défavorisés.

Plusieurs témoignages indiquent, d'autre part, que les jeunes se prostituent souvent lors de fugues des centres d'accueil pour survivre ou se faire des relations. C'est plus facile et moins dangereux que de voler! L'existence d'une clientèle adulte qui recherche des prostituées(e)s jeunes crée une véritable opportunité pour ces jeunes à la recherche d'un gain facile. Il faudra donc que les interventions portent aussi sur l'adulte-client, qui peut s'avérer dans certaines circonstances un adulte abu-

seur dans le sens que nous l'entendons dans ce chapitre.

Dépannage

La prostitution peut en effet constituer ou générer un problème grave à moyen et à long terme pour le jeune. Au début de son activité, le jeune n'y verra que des avantages mais peu à peu les conséquences néfastes sur son développement se feront sentir: problèmes de développement et d'orientation sexuelle, exploitation fréquente de la part d'adultes, image négative de soi, usage de drogues pour éviter l'image négative, fréquentation de milieux criminogènes, exposition à la violence de ce milieu, enfin création d'un cercle vicieux dont l'individu aura de la difficulté à se sortir indemne. Les conséquences négatives de la prostitution des jeunes se feront sentir selon la fréquence de la pratique, la personnalité de base du jeune et les conditions dans lesquelles la prostitution se pratique.

Une minorité seulement de ces jeunes qui se prostituent est référée à des services judiciaires ou sociaux, ils bénéficient alors des ressources traditionnelles qui ne répondent pas nécessairement aux problèmes qu'ils vivent réellement. Pour la majorité des jeunes qui pratiquent la prostitution et qui ne seront jamais signalés, la mise sur pied de projets communautaires de milieu est une forme d'intervention à implanter de toute urgence et à évaluer.

Au cœur de tels projets, il y a nécessité d'ouvrir un centre de dépannage anonyme pour ces jeunes

dans les grands centres urbains. Les conditions d'opération de ces centres qui fonctionneraient en collaboration avec les organismes sociaux devraient leur garantir un statut privé et autonome de sorte que les jeunes n'aient pas à être stigmatisés lorsqu'ils demandent eux-mêmes de l'aide. L'intervention dans les milieux de la prostitution et une ressource de dépannage seraient deux outils importants d'une approche préventive et à l'occasion curative face à la prostitution des jeunes(...)

Recommandations

Nous recommandons

- Que le ministère de l'Éducation mette le plus tôt possible en vigueur son programme d'éducation sexuelle pour tous les jeunes;
- Que le ministère des Affaires sociales, en collaboration avec les établissements du réseau des affaires sociales, accélère la mise en place de programmes de formation et de perfectionnement pour sensibiliser les intervenants à la réalité sexuelle de la jeunesse;
- (...) Que puisse rapidement être mis sur pied un centre de dépannage anonyme et jouissant d'une certaine autonomie pour venir en aide aux jeunes qui se prostituent;
- Que les autorités politiques (provinciale, municipale) adoptent une réglementation concernant la pornographie sous ses différentes formes (revues, films, vidéo-cassettes, matériel, spectacle) et que les législations pertinentes soient revues et appliquées dans cette optique(...)

LA PAGE ÉDITORIALE

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:

Jacques-G. Francoeur

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:

Claude Masson

Président et directeur général:

Paul-A. Audet

Directeur de l'information:

Gilbert Athot

Vice-président et trésorier:

Charles-A. Poulin

Directeur de l'édition:

Marcel Pénin

Mais qu'est-ce qu'on négocie?

anne-marie
voisard

Le gouvernement ne démord pas. Il faudra plus qu'un gel des salaires dans la fonction publique et parapublique pour le rassasier. Lucien Bouchard, représentant de l'Etat-patron dans les présentes négociations sur les salaires et les conditions de travail de 300.000 Québécois, l'a bien dit. "Il n'y a rien là" qui soit susceptible de conduire à une entente.

Aussi la contre-proposition approuvée, hier, par 800 délégués de la Fédération des affaires sociales (CSN), réunis en conseil confédéral, paraît-elle au départ vouée à l'échec. Qualifiée de compromis, cette nouvelle demande consent au blocage des salaires, pendant un an, de tous les employés dont le revenu est supérieur au salaire moyen de \$25.000. Les autres travailleurs, moins bien rémunérés, auraient leur salaire gelé jusqu'en juillet 1983 seulement. La pleine indexation, selon l'indice des prix à la consommation, serait alors accordée aux plus bas salariés. A mesure que les employés progressent dans l'échelle des revenus et tant qu'ils n'ont pas atteint \$25.000, les augmentations de juillet subiraient une réduction progressive jusqu'à un minimum de 0.6 pour 100 du salaire moyen.

Tous ces chiffres paraissent bien compliqués pour la majorité des salariés dont la première préoccupation est de savoir comment, sur leur chèque de paye, tout cela va se traduire. Nous voilà ici confrontés, encore une fois, aux caprices du gel "modu-

lé", qui tient compte des niveaux de revenus. Chacun, crayon en main, doit faire ses propres calculs pour essayer de déterminer la part qui lui revient.

La proposition débattue chez les syndiqués de la FAS origine du Front commun CSN-CEQ-FTQ. Les centrales utilisent aujourd'hui les mêmes armes que le gouvernement. Elles lui retournent ses modulations qui, nées d'un honnête souci pour la situation des petits salariés, ont le défaut d'être difficilement quantifiables. C'est un bon point de marqué, mais cela ne règle rien au conflit. D'autant plus que, sous le couvert d'un gel des salaires, les syndicats ont beaucoup d'autres demandes qui se traduisent par une hausse de la masse salariale.

Par exemple, l'actuel contrat prévoit une restauration des salaires, calculée d'après le taux d'inflation au 31 décembre. Concrètement, cela signifie pour tout le monde une augmentation de l'ordre de 2.8 pour 100. Les employés de l'Etat ne sont pas prêts à sacrifier cette hausse de revenus, dûment négociée. Peut-on d'ailleurs leur en vouloir? Le gouvernement, de son côté, soutient qu'il n'a pas les moyens de payer cette somme qui représente une dépense mensuelle d'environ \$19 millions. C'est pourtant ce même gouvernement qui a apposé sa signature au bas des conventions collectives.

Non satisfaits de se battre pour les acquis du présent contrat, les syndicats tentent de réintroduire une indexation partielle des salaires à compter du 1er janvier 1984. En juillet de la même année, ce sera le retour, s'il n'en tient qu'à eux, à une in-

dexation complète pour l'ensemble des salariés, sans compter la présence d'une clause d'enrichissement.

Cette fois, franchement, les employés de l'Etat regardent trop loin en avant. La crise économique, ils ne doivent pas l'oublier, existe aussi pour 470.000 sans emploi et 576.000 assistés sociaux. Rien n'autorise à croire que dans deux ans on sera revenu à la prospérité des années 70.

La lutte des employés de l'Etat doit viser la solution des problèmes immédiats. Ainsi, il faut que le Front commun obtienne du gouvernement qu'il retire sa loi 70, laquelle prévoit des coupures de salaires de 20 pour 100, pendant trois mois, à partir du 1er janvier. Cette loi n'apporte rien à personne, si ce n'est à l'Etat qui récupère ainsi \$521 millions sur les salaires déjà versés à ses employés. Il s'agit d'une loi injuste qui ne s'attaque qu'à une seule catégorie de travailleurs, ceux du secteur public. Même là, les exceptions restent nombreuses. Le gouvernement agit comme s'il avait des comptes à régler avec trois groupes de ses employés: les fonctionnaires, les enseignants et les employés d'hôpitaux.

Et dire que, pendant tout ce temps, on négocie à la table centrale et aux autres tables. Mais de quoi est-il question? Le gouvernement devait déposer, selon l'expression du premier ministre René Lévesque, "un cadre général de règlement". On n'en connaît toujours pas le contenu. Pendant ce temps, les échéances se font de plus en plus serrées. La menace de grève est toujours présente. On n'a fait que reculer les délais jusqu'au 30 novembre, au cas où le conflit aurait pu se régler autrement que par un décret. Il n'y a pas lieu d'être optimiste.

le point

Tournant à la Davie

maréchal
francoeur

Un changement surprenant, sans conséquences directes immédiates, mais porteur d'une signification probable sur le vote que prendront dimanche prochain les travailleurs de la Davie sur la politique fédérale de contrôle salarial du 6 et du 5 pour 100. Telle semble être la décision des travailleurs de ce chantier maritime de nommer Robert Monette à la présidence de leur syndicat.

En effet immédiatement après l'élection de ce nouveau président, le conseil syndical a obtempéré à la requête signée par des travailleurs de la Davie en vue de tenir un autre vote sur la question du 6 et 5 pour 100.

La brouille s'était installée dans le ménage syndical alors que l'ancien président Raymond Deschênes avait soutenu que le vote pris antérieurement sur le sujet exprimait la volonté des travailleurs. Le 6 et 5 pour 100 avait alors été rejeté.

Par ailleurs, en insistant sur la nécessité absolue d'une approbation du 6 et 5 pour 100 par le syndicat, les autorités fédérales et les organismes qui les ont soutenues, ont contracté une dette morale envers les syndiqués. C'est leur crédibilité qui est en jeu. Dans l'hypothèse où les syndiqués accepteraient la politique fédérale, ce serait leur faire injure, ainsi qu'à toute la population de la région Lévis-Lauzon, si Ottawa ne confiait pas au chantier Davie la construction du fameux traversier pour le compte de la compagnie de la Couronne CN-Marine au montant de \$122 millions. Ottawa devra livrer la marchandise.

En outre, l'imbricatio autour du 6 et du 5 pour 100 aura pendant un certain temps fait oublier les difficultés que traversent tous les chantiers maritimes du Canada. Il serait normal qu'Ottawa mette autant d'ardeur à les atténuer qu'il en a mis dans son programme de contrôle salarial.

D'autant plus que c'est en raison de l'absence d'une politique fédérale d'aide à la construction navale si les chantiers comme celui de la Davie perdent des contrats. Au fur et à mesure que s'accroît la crise économique, il devient de plus en plus urgent qu'Ottawa élimine certaines anomalies qui favorisent les chantiers maritimes étrangers. Il faudra qu'Ottawa mette fin par exemple au statut préférentiel qu'il accorde aux navires construits dans le Commonwealth et dans les autres pays en voie de développement.

En outre, pour le chantier Davie, l'idée d'une marine marchande canadienne reste toujours intéressante. Le maire de Lauzon, Laurent Samson, en a glissé un mot au chef du Parti progressiste-conservateur, Joe Clark, lors du choix du candidat de ce parti dans le comté de Lévis.

A cet égard, en politique comme dans la vie, nos actes nous suivent. Le gouvernement fédéral ne semble pas des plus intéressés à aborder cette question puisque c'est précisément sous un gouvernement libéral que la marine marchande canadienne a été démantelée. Présentement, le contexte économique ne favorise pas une telle entreprise. "Le dossier reste prioritaire", a déclaré le chef conservateur.

En tout cas, après le vote des syndiqués sur le 6 et 5 pour 100, on aura dissipé une ambiguïté qui pèse lourd sur l'avenir du chantier maritime Davie. Il faudra ensuite s'engager dans le processus de rendre au chantier sa prospérité d'antan.



le monde vu d'ici

Le tango Reagan-Andropov

paul
lachance

Lors de la mort de Leonid Brejnev, le président Reagan a lancé à son homologue Youri Andropov: "Il faut être deux pour danser le tango." Cela voulait dire: "Si nous voulons protéger la paix, il faut faire chacun notre part. Or, vous ne faites pas la vôtre."

Lundi, le président a passé une journée fort occupée par la question de la prévention des conflits accidentels entre les deux Grands et celle de la réduction des armements nucléaires stratégiques, problèmes qu'il considère comme les deux plus importants de notre temps.

Le soir, dans une allocution télévisée, M. Reagan a déclaré: "Nous voulons la paix mais la paix est un but et non une

politique. J'ai l'intention de rechercher la paix sur deux voies parallèles: la dissuasion et la réduction des armements."

Or, dans l'après-midi, il avait fait parvenir au Congrès américain une lettre dans laquelle il propose le déploiement, au Wyoming, de 100 nouveaux missiles nucléaires MX pour répondre à ce qu'il a appelé le renforcement ininterrompu de l'arsenal militaire soviétique.

Dans ce qui paraissait comme une réponse par anticipation aux propos de Reagan, son homologue russe, Youri Andropov, venait de déclarer à Moscou que l'URSS souhaite parvenir à un accord avec l'Occident sur le contrôle des armes nucléaires mais que personne ne doit s'attendre à ce qu'elle procède à un désarmement unilatéral. "Nous ne sommes pas des naïfs, affirme le successeur de Brejnev."

En ce qui concerne la question des armements, c'est, bien

sûr, du chinois pour le public. Mais il peut par ailleurs comprendre fort bien la stratégie nucléaire face à l'URSS, même si cela lui apparaît carrément paradoxal. Reagan parle de paix et de réduction d'armes. En même temps, il parle d'installer de nouveaux missiles au coût de \$26 milliards.

Le raisonnement est le suivant. Les Russes sont en avance sur tous les plans. Or, pour négocier avec eux, il faut être en position de force. Si les Soviétiques savent que nous avons la volonté, la capacité et les ressources de renforcer et moderniser nos systèmes, ils n'auront pas l'idée de renforcer les leurs. Pour nous, c'est la seule façon d'atteindre les objectifs du contrôle et de la réduction des armements.

Les Russes, quant à eux, préconisent un gel des armements. Et cela se comprend lorsqu'on suit le reste.

Tout au long de son dis-

cours télévisé, le président américain a invoqué graphiques à l'appui, l'avance prise, selon lui, par l'URSS dans tous les domaines stratégiques pour justifier la modernisation et l'accroissement de l'arsenal américain qui, au coût de \$180 milliards, est destiné à fermer la "porte de la vulnérabilité" à l'Union soviétique.

Les MX, baptisés ironiquement "gardiens de la paix", font partie d'une triade comprenant aussi la construction de 100 bombardiers B-18 et le développement d'une flotte de sous-marins intercontinentaux lanceurs de missiles, les D-5.

En disant aux Russes qu'ils ne font pas leur part, Reagan ne les accuse pas de ne rien faire. Au contraire, ils feraient beaucoup. Ils continueraient l'installation de fusées SS-20 dirigées vers l'Europe occidentale "au rythme d'un missile à trois têtes nucléaires par semaine." Ils auraient construit 200 su-

perbombardiers Backfire "au rythme de 30 par année".

Les Etats-Unis n'auraient pas construit un nouveau bombardier stratégique depuis 20 ans. Les Soviétiques auraient déployé 600 missiles de portée intermédiaire alors que les Etats-Unis ont retiré les leurs d'Europe, il y a 20 ans. Si cela était vrai, le camarade Andropov est bien placé pour parler de "gel", l'URSS pour encourager les mouvements en ce sens, tout en subventionnant les mouvements pacifistes.

On dit que les Américains manient la carotte et le bâton. Cela n'est pas un truisme mais une vérité stratégiquement nécessaire. Moscou ne se conforme même pas aux accords d'Helsinki en matière de manœuvres. Comment Washington pourrait-il seulement prendre le risque de supprimer une bonne foi qui n'a jamais été démontrée d'aucune façon depuis 1945? Oui, le tango se danse à deux...

LA PAGE DES LECTEURS

Réplique

Une enquête contestée

Nous voulons parler des articles de Mme Monique Giguère, qui ont paru dans LE SOLEIL du 27 septembre au 2 octobre. Ces articles sont non seulement racistes, discriminatoires, mais ils sont aussi sexistes.

L'argument principal de la journaliste et de son rédacteur en chef se résume ainsi: la compilation statistique des mariages civils "a démontré que ce sont les Nord-Africains qui sont les plus nombreux à se marier avec des Québécoises". (C. Masson, 9 octobre 1982). Le cercle de la démonstration "scientifique" se trouve ainsi fermé. Il permettrait au rédacteur en chef et à la journaliste de se justifier et de prétendre que c'est uniquement le poids quantitatif de cette forme de mariage "qui attire l'attention de la journaliste du SOLEIL" (ibid).

Belle déduction, car dès le moment où les statistiques sont là pour prouver l'innocence de la journaliste, il ne reste à l'opinion publique québécoise que de se résigner et d'accepter passivement les enseignements de la "science journalistique". Mais, les responsables de ces écrits oublient que les statistiques qu'ils mettent de l'avant, ne font, en réalité, que démontrer la simplicité et la naïveté de leur démarche. En effet, une collection de chiffres reste une accumulation de non-sens aussi longtemps qu'elle ne soit pas inscrite dans une analyse qualitative globale de l'objet étudié. Or, ce travail n'a pas été fait par la journaliste. De plus, elle n'a même pas pris la peine de questionner ces chiffres, en tenant compte des caractéristiques sociales du mariage au Québec et des spécificités des ethnies comparées.

Comment et sur quelles bases se fondent les structures institutionnelles du mariage au Québec? Quel est le poids du mariage civil dans cette institution? Quelles fonctions la spécificité religieuse joue dans l'orientation de l'individu? Qu'est-ce qui détermine son orientation vers telle ou telle forme de mariage? Dans quels cadres de références s'inscrit le mariage pour chacune des ethnies impliquées (nord-africaines, asiatiques, africaines...).

Si la journaliste avait pris la peine de s'arrêter à ces questions, elle aurait certainement constaté que les structures du mariage au Québec sont doubles: le mariage civil et le mariage religieux. De plus, il est complètement absurde de partir d'une seule forme (le mariage civil) pour plus fragmenter les ethnies comparées se distinguant par la culture, par la forme que prend dans leur pays l'institution du mariage et surtout le poids et le

rôle de la religion dans cette institution.

Or, si l'on fait abstraction des Asiatiques qui, semble-t-il, se marient entre eux, on constate que contrairement aux autres Africains — dont la majorité est chrétienne — donc en principe n'a aucune contrainte morale à se marier à l'Eglise — les Nord-Africains sont dans la quasi-majorité des musulmans (d'où un obstacle sérieux aux mariages à l'Eglise). En outre, la forme institutionnelle que prend le mariage dans les trois pays du Maghreb ne s'inscrit aucunement dans un espace religieux telle que la mosquée — le contrat de mariage prend une seule forme: le contrat civil.

Dès lors — et contrairement à la déduction hâtive de la journaliste et du rédacteur en chef — les Nord-Africains(es) ne se marient pas plus que d'autres ethnies avec des Québécois(es) (même s'il n'est pas démontré que le mariage interracial constitue un mal en soi). Ce qui distingue en revanche, les Nord-Africains, c'est qu'ils(elles) ont tendance plus que d'autres, toute proportion gardée, à se marier civilement et ce, par leur spécificité culturelle, religieuse et les traditions du mariage qui existent dans leur pays.

C'est à cette réalité que se limite le sens explicatif des statistiques de la journaliste: vouloir leur faire dire des choses qui dépassent leur contenu, c'est somme toute prendre l'opinion publique québécoise et étrangère pour naïve. Par ailleurs, si la journaliste tient compte de ce à classer les ethnies selon l'importance quantitative des mariages avec les Québécoises, elle doit nécessairement passer par les deux formes de mariages existant au Québec à savoir le mariage civil et le mariage religieux. Voilà un aspect méthodologique qu'un enfant peut comprendre.

"C'est un point de vue!", peut fort bien répondre la journaliste, comme elle l'a fait sur les ondes de la radio CHRC, lundi le 4 octobre 1982: "On ne pouvait pas aller au-delà de ça... on trouvait que c'était déjà beaucoup pour un quotidien de mettre tant d'énergie dans ça". Dans ce cas, par quels éléments une enquête se définit-elle alors comme sérieuse? Où sont les critères de l'exhaustivité et de la représentativité?

Ce n'est donc pas avec des lunettes hypostasiantes que l'on traite d'un problème qui n'est pas simplement "politique", mais touche à l'essence des membres de la communauté concernée. Car selon ses écrits, tout est négation: où sont les apports positifs? Nulle part... Tout est mal, et c'est sous un

langage tout à fait méprisant que l'on essaie de nous montrer que ce mal jette ses tentacules meurtrières sur une partie du peuple québécois — les femmes — qui ne sait pas encore que se baigner dans la mer Méditerranée est aussi dangereux.

Passons à un autre point: les divorces — faute de trouver des justifications dans les chiffres tant convoités — signe de "l'impartialité et du rationnel", ses articles s'agrippent tant bien que mal à une comparaison non moins douteuse que les références statistiques de départ. Nous parlons ici de la référence au taux de divorce dans un petit village marocain, Sefrou. De là à dire que ces chiffres s'appliquent au Maghreb dans son ensemble il n'y a qu'un pas, facile à franchir d'ailleurs.

En effet, ces articles compilaient sur la méconnaissance des réalités maghrébines. Mais la journaliste peut objecter que "dans la presse en général on fait des généralités... il y a peu de répercussions à ça... on peut dire n'importe quoi, ça ne suscite aucun intérêt et puis les gens s'en balancent parce que personne ne se sent concerné" (radio CHRC). En réalité ce qu'elle définit ici ce n'est pas le journalisme en général, c'est plutôt sa propre conception de la presse et sa propre pratique journalistique "faire des généralités et dire n'importe quoi".

Voici des faits qui n'étonnent personne à la suite de la lecture des articles "Mohammed épouse Marie". Peut-être que ce type de journalisme, même si le verbe est son premier support, a ignoré dans sa recherche effrénée du sensationnel que le langage est véhicule idéologique et que par exemple ce n'est pas simplement les armes qui ont fait la force dévastatrice de l'armée nazie mais que le verbe de Goebbels en fut pour beaucoup.

D'où notre réaction légitime, car nous savons que les mouvements racistes naissent et sont cautionnés largement par des articles de cette nature. Le danger de ces articles réside dans la confusion de la signification du concept de l'arabité.

Groupe de Nord-Africains(es) et sympathisants(es) québécois(es) par: Gaëtan Bonnelly et Korichi Hocine Québec

Quand j'ai parlé de généralités, j'ai dit que l'un des reproches que l'on faisait le plus souvent à la presse était de ne pas les fouiller assez à fond. Dans le cas de "Mohammed épouse Marie", un effort a précisément été fait pour dépasser les généralités.

Monique GIGUÈRE

Lionel Groulx

Un héros national

Dans votre journal du 22 octobre dernier, vous reproduisiez partiellement la lettre que nous vous adressions relativement aux Mémoires de notre historien national, le chanoine Lionel Groulx. Nous aurions aimé qu'elle le fût in extenso, d'autant plus que, pour l'édification de vos jeunes lecteurs ou de ceux qui ne connaissent pas Lionel Groulx, c'est à dessein que nous profitons de cette missive pour faire ressortir succinctement ce que fut pour notre nation le patriote du 20^e siècle: le rôle qu'il joua au cours de notre histoire. Ce faisant, nous voulions également motiver davantage les raisons pour lesquelles toute bibliothèque municipale du Québec et institution culturelle privée devraient avoir en tablette les Mémoires de celui qui tira notre histoire de l'oubli au début du siècle et qui contribua grandement à faire naître chez nos compatriotes de nobles sentiments de fierté française et de patriotisme!

Conséquemment, nous rappelons la partie essentielle où nous disons que l'abbé Lionel Groulx, notre maître à penser, fut un ardent nationaliste, le patriote du 20^e siècle qui influença plusieurs générations de nos compatriotes; qu'il fut un noble et illustre fils de la nation et de l'Eglise québécoise; qu'il fut un conférencier remarquable et recherché; que Lionel

Groulx fut un héros national et un héros du Christ qui porta bien haut le flambeau de la fierté française et de la foi, pendant près de 70 ans de sa vie et envers qui notre nation a une dette incommensurable de reconnaissance.

Nous vous demandons que si nous eussions fait l'éloge de certains personnages historiques suspects de reniement national ou de certains contemporains de même acabit (de quelque parti qu'ils soient), eussiez-vous ignoré la partie essentielle dont il est question? Ou n'était-ce pas plutôt parce que nous mettions en relief les valeurs personnelles susmentionnées de Lionel Groulx que nous avons souligné... Bien sûr, nous ne vous assimilons point aux détracteurs de Lionel Groulx et nous avons toutes les raisons de croire que vous êtes admirateur de notre gloire nationale et que vous nous le prouvez en faisant paraître in extenso dans votre quotidien la présente mise au point, car plusieurs des Amis de Lionel Groulx sont déçus que vous ayez omis, sans doute de bonne foi, les traits importants de la personnalité du grand Lionel Groulx que d'aucuns des plus éclairés se plaisent à qualifier de libérateur de notre nation (dixit François-Albert Angers).

Les Amis de Lionel Groulx par Léandre Fradet Québec

Mgr Lavoie

Un prêtre du peuple

Pour avoir tenté d'éveiller la conscience des biens nantis face à la misère humaine des défavorisés qui vivent à côté d'eux, Mgr Lavoie se voit évincer de son domicile paroissial.

L'épiscopat québécois n'en est pas à sa première querelle avec ce célèbre personnage. Cet homme d'Eglise mais avant tout un homme profondément sensible à "l'humain", surtout à la couche sociale défavorisée regroupant les assistés sociaux, les chômeurs, le gros péché de dérangé de son douillet confort la classe bourgeoise qui la nourrit et en fait les beaux dimanches...

Donc, l'Eglise-establishment ne tolère pas de la part de ses employés de tenir de tels propos humanitaires ni aucune action pouvant faire ressortir le sort de ses défavorisés! Car le ciel inventé par cette grosse maison d'affaires qu'est l'Eglise, n'est accessible qu'à ces bons bourgeois repus... Il n'y a pas qu'avec un gouvernement avec qui l'on peut coucher; l'Eglise a, elle aussi, un lit suffisamment large... Il y a belle lurette qu'elle a envoyé paître avec les vaches la charité chrétienne... Ses princes

sont les froids administrateurs de nos âmes et la dîme n'est qu'une taxe camouflée sur cette partie de notre être qui semble leur appartenir, tel un terrain sur lequel on spéculé. Donc, hors de l'Eglise, point de bien-être (pas social...) et de richesses. Sa clientèle, c'est le gratin. Autre péché de Mgr Lavoie, de ne pas en être...

Avec un tel comportement de la part d'une institution vieillotte, étrangère à l'esprit humanitaire, pas surprenant que les défavorisés et surtout les jeunes d'aujourd'hui désertent ces lieux où ils sont étrangers.

Que leur reste-t-il? Des hommes de la trempe de Mgr Lavoie, citoyens à part entière, qui ont les deux pieds sur terre, les nerfs et le cœur assez solides pour faire face à l'insupportable misère humaine de notre époque. Cependant il n'en pleut pas, car l'Eglise en fait des PERSONA NON GRATA. Mais Mgr Lavoie doit coûte que coûte continuer son apostolat humanitaire auprès de ceux qui sont considérés comme les "parias" de notre société.

Gilles Trudel Québec

Des rires d'enfants au musée!

Dimanche après-midi, le musée! C'est le rendez-vous idéal pour la famille, petits et grands, connaisseurs ou non d'art! C'est l'impression qui m'est restée de notre visite familiale du 14 novembre dernier. Pourquoi? Le musée se serait-il transformé en école maternelle, en centre socio-culturel, en "Children's Museum" comme il en existe ailleurs? Y aurait-il enfin de la vie derrière ces murs gris et froids tapissés de tableaux laissés là un peu en oubli...

Mais non! Le musée ouvre ses portes — d'une façon spéciale — aux enfants! Non pas que les portes leur en étaient interdites (des ateliers pour les 6-12 ans existent le samedi; et, la semaine, des groupes scolaires le visitent avec guide), mais, cette fois, l'"appropriation de la culture" (l'utilité volontiers ce mot) se fait non seulement par une visite avec animateur mais par l'approche stimulante de marionnettistes et de leur personnage. Et, croyez-le ou non, mes enfants et neveux (de 3 à 11 ans) ont écouté, souri, même ri (eh! oui! est-ce possible au musée?) et appris en suivant la conversation entre l'animatrice et la femme de ménage jouée par la marionnette sur quelques tableaux anciens.

Combien de temps sommes-nous restés dans cette salle sur la peinture ancienne?... 20, 30 minutes... peu importe, mais beaucoup plus de temps que prévu, en tout cas, si l'on se fie à nos visites antérieures où le musée représentait pour nos enfants une halte, l'hiver, pour se réchauffer entre deux glissades et non un lieu de culture.

Et les enfants? Ont-ils tout compris du contenu fourni par l'animatrice étudiante? Quelques brides par-ci, par-là, glanées au travers d'un vocabulaire dense, bien documenté, par moments inaccessibles au public de 15 à 20 personnes qui suivent la visite. Par ailleurs, le sérieux des propos était allégé par les remarques, les questions (la plupart du temps pertinentes) de cette femme de ménage qui, sans formation artistique, veut apprendre ce que sont ces tableaux qu'elle voit tous les jours en travaillant. Sa curiosité rejoint la nôtre et nous incite à l'accompagner dans sa visite guidée de la salle et à nous faire connaître des tableaux qui, sans cela, seraient vite regardés pour ne pas dire ignorés. Que voulez-vous? Il n'est pas donné à tous de connaître les mille et une facettes de la peinture québécoise du XIX^e siècle et il est bon que les connaissances des uns sur la matière passent aux autres. On appelle cela le partage des connaissances et il est heureux que ce partage se fasse non seulement en milieu scolaire et universitaire mais aussi en milieu public comme l'est le musée.

Voilà mes impressions suscitées par cet après-midi dominical au musée du Québec. Je souhaite à d'autres parents et enfants de vivre cette expérience qui va dans le sens d'une participation plus grande à l'art des gens ordinaires, du "peuple", qui, à même ses impôts subventionnent largement ces édifices culturels que sont les musées, enfin, accessibles à tous.

Lucie Moisan Québec

Merci, Pierre Lavoie

Merci Pierre de nous avoir rappelé que la vie était précieuse. Merci de nous avoir dit d'apprendre d'abord à profiter de tous les moments qui se présentent. Tu savais mieux que quiconque ce qu'était le précieux trésor qu'est la santé. Dans notre métier le stress, la contrariété, la solitude nous ont tous forgé une carapace. On oublie trop souvent hélas que cette carapace pèse lourd sur nos épaules.

Savoir oublier le bureau et prendre calmement les choses voilà ce que tu nous as appris en nous quittant si brusquement.

Merci Pierre!

De tous tes collègues de travail de la salle des nouvelles de CBVT et de Radio-Canada

Pierre Lavoie était chef de pupitre à Radio-Canada. Il a été terrassé par une crise cardiaque samedi dernier à 35 ans.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

2 boutiques pour mieux vous servir



Gremier style 8489

Soutien-gorge prémoulé, bonnets bordés d'une jolie dentelle extensible, goussets et dos en nylon et Lycra Spandex lustré à motif bretelles extensibles ajustables au dos. Grands disponibles: de 32A à 36A - 32B à 36B - 34C à 36C.

16⁰⁰

- Corseterie et fines lingerie
- Spécialité: importations européennes

Boutique **elise andree** ENR.
Galeries Charlesbourg - 628-7733
Place Laurier - 658-0757

Les "Fructificateurs" Commerce: des placements garantis.

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI PAR LA BANQUE DE COMMERCE**

11 1/4%

NON ENCAISSABLE AVANT TERME!

*Ce taux peut varier selon le montant et la durée. Périodes de 1 ans.

Intérêts versés annuellement.

**Émis par La Société d'Hypothèques CIBC et garanti par la Banque de Commerce.

Ça porte fruit!



Dépôt minimum de \$1 000. Renseignez-vous. D'autres taux avantageux sont offerts pour des périodes plus courtes ainsi que d'autres modes de paiement des intérêts. Ces taux peuvent être modifiés sans préavis.

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

INVITATION À NOTRE SÉANCE D'INFORMATION

LE MARDI 30 NOVEMBRE 19h À 21h30

HÔTEL HILTON CENTRE-VILLE Salons Courville et Montmorency

LE COLLÈGE LASALLE, MONTRÉAL ORGANISE UNE RENCONTRE SPÉCIALEMENT POUR LES ÉTUDIANTS DE SEC. IV, V, COLLÉGIAUX ET UNIVERSITAIRES DE QUÉBEC

AU COURS DE LA SÉANCE PRÉSENTATION DES PROGRAMMES DE:

- DESSIN DE MODE
- MISE EN MARCHÉ DE LA MODE
- PRODUCTION DE MODE
- TOURISME/VOYAGES
- GESTION HÔTELLERIE/RÉSERVATION
- SECRÉTARIAT

Présentations Audio-Visuelles Ateliers d'information Rencontres avec les directeurs des programmes et d'autres membres de la direction Rafraîchissements.

AU PLAISIR DE VOUS RENCONTRER LE 30 NOVEMBRE Pour renseignements: (418) 656-1983

COLLÈGE LASALLE 2015, rue Drummond, Montréal (514) 281-1919 145, rue Cartier, Pointe-Claire (514) 695-2064

McDermott espère la venue du PQ au fédéral

TORONTO (PC) — Le président du Congrès du travail du Canada, M. Dennis McDermott, souhaite ardemment la venue du Parti québécois sur la scène fédérale lors des prochaines élections générales, afin de provoquer la défaite des libéraux de Pierre Trudeau.

"Songez donc à tout ce que ça pourrait donner si le Parti québécois se lançait en politique fédérale. Faites le calcul sur votre petit ordinateur et puis... voilà... la fin du Parti libéral, non pas à l'occasion d'une élection mais à tout jamais", a-t-il déclaré hier à Toronto, dans un discours devant les délégués au congrès annuel de la Fédération des travailleurs de l'Ontario (FTO).

M. McDermott qui représente les deux millions de membres du Congrès du travail du Canada (CTC) a souligné que les syndicats ont un véritable pouvoir politique et qu'ils doivent s'organiser pour se débarrasser du gouvernement Trudeau.

"Il faut qu'on revienne au bon système des deux partis politiques, un à droite et un à gauche... et que la population puisse décider librement", a-t-il dit, en rappelant que les syndicats se doivent d'appuyer les néo-démocrates de M. Ed Broadbent.

"Seul le Parti québécois peut défaire les libéraux au Québec... les conservateurs n'ont aucune chance...", a soutenu M. McDermott quelques instants plus tard, en réponse aux questions des journalistes.



Les restrictions salariales imposées par le biais de contrôles gouvernementaux et de concessions contractuelles contribuent à la récession et n'aident aucunement la reprise économique, estime le président du CTC, M. Dennis McDermott. Les délégués au congrès de la Fédération des travailleurs de l'Ontario ont manifesté hier devant le parlement de Toronto.

Desmarais blâme aussi la Caisse de dépôt

MONTREAL (PC) — Le gouvernement fédéral pourrait avoir raison de tenter d'empêcher les provinces d'investir dans le secteur privé, étant donné les méthodes indirectes auxquelles elles recourent, a déclaré hier le financier Paul Desmarais.

Le président du holding montrealais Power Corp. commentait le projet de loi fédéral qui interdirait aux provinces de détenir plus de 10 pour 100 des actions votantes dans des compagnies impliquées dans les pipelines ou le transport interprovinciaux.

M. Desmarais a affirmé être assez peu préoccupé par le projet de loi S-31, décrit comme injuste et discriminatoire par le gouvernement du Québec et certains leaders du milieu des affaires, particulièrement en ce qui concerne son impact sur la Caisse de dépôt et de placement, une agence provinciale qui administre quelque \$16 milliards provenant des régimes de retraite des Québécois.

La Caisse, une cible...

M. Desmarais, dont le holding est un important actionnaire de Canadien Pacifique Ltée, à l'instar de la caisse, a considéré lui aussi que cette dernière était la cible du projet de loi S-31, et peut-être avec raison.

"Je crois que de nombreuses personnes s'inquiètent de l'ingérence des gouvernements dans les grandes corporations canadiennes", a déclaré M. Desmarais aux journalistes, à l'occasion de la réunion annuelle de Seagram Cie Ltée, dont il fait partie du conseil d'administration.

Ces entreprises, selon M. Desmarais, sont mieux dirigées par le

secteur privé que par les gouvernements.

"Si les gouvernements provinciaux s'ingèrent dans le secteur privé par le truchement de la Caisse de dépôt, je crois que le gouvernement (fédéral) doit y voir."

"Si les provinces veulent participer à l'entreprise privée, ils devraient le faire directement et dire carrément: 'Nous allons exproprier'... Mais ils ne devraient pas procéder directement", a ajouté M. Desmarais.

Le Conseil du patronat

De son côté, le Conseil du patronat, le plus important groupe d'employeurs du Québec, a déclaré hier qu'il était d'accord avec le principe du projet de loi S-31, et qu'il l'appuierait en pratique s'il s'appliquait aussi au gouvernement fédéral.

Power Corp. détient 6,4 pour 100 des actions votantes de CP Ltée ainsi qu'une option pour accroître cette part. M. Desmarais a indiqué à ce sujet que les conditions du marché allaient déterminer les gestes à poser.

Parizeau à Ottawa pour parler du projet S-31

par Michel DAVID

Selon M. Jacques Parizeau, il est faux de prétendre que la Caisse de dépôt et de placement du Québec a trahi sa vocation première, comme l'a affirmé le parrain du projet de loi S-31, le ministre fédéral André Ouellet.

Depuis la création de la caisse pour le gouvernement de M. Jean Lesage, en 1965, on s'est servi de l'épargne des Québécois non seulement pour financer le gouvernement, comme cela se fait partout ailleurs au Canada, mais aussi pour financer des entreprises, a expliqué hier le ministre des Finances.

Cette vocation était très claire dans la charte de la Caisse de dépôt, a affirmé M. Parizeau, tout comme c'était très clair dans le discours qu'avait prononcé M. Lesage dans le cadre du débat sur le projet de loi qui l'a créé.

Le ministre a cité un passage du rapport annuel 1968 de cet organisme, où il est souligné que "la caisse n'existe pas dans le seul but de garantir la sécurité des sommes que les Québécois mettent de côté pour assurer leur retraite. Elle a en effet été créée en vue de faire bénéficier le Québec des avantages économiques et financiers que comporte l'usage des capitaux qu'elle gère".

M. Parizeau doit comparaître demain devant le comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles chargé d'étudier le projet de loi S-31.

Rappelons que ce projet vise à interdire aux sociétés d'Etat de détenir plus de 10 pour 100 du capital-actions d'une entreprise impliquée dans le transfert interprovincial.

PREVISIONS 1983 DISPONIBLES HOROSCOPE

5,00\$ avec date de naissance, heure non nécessaire. Enveloppe affranchie.

Marie-Paule Dubé
astrologue
C.P. 242
Limoulu, Québec
G1L 4V8

Information pour carte du ciel
Ecrire ou téléphoner:
623-1147

CLINIQUE BELLEMARE
LE CENTRE DU
VERRE DE CONTACT

À NUL AUTRE ENDROIT À QUÉBEC
350, boul. Charest est
522-3924
Voisin du Spécialiste
du Stylo

L'ASTRAL

22,00 \$ (par personne)
Tous les jeudi soir dès 18h
BUFFET DE FRUIT DE MER

Hors-d'œuvre: choix de 12 dont: Éperlan en escabèche, Calmars à l'espagnole, Morue fumée, Coeurs de palmiers. **Les miroirs:** choix de 3 dont: Saumon mariné à l'aneth, Truites et anguilles en boucané, **3 plats chauds:** Bouillabaisse de poissons de roche, Moules marinières, Coulbiac de flétan, sauce veloutée. **Les salades:** simple et composée. **Les douceurs de l'étalage.**

plus un homard
à votre goût, servi à votre table
Avec le buffet: 2 heures de stationnement gratuit

Partons, la mer est belle...

LA GALERIE ENCHANTÉE

Noël c'est aussi pour les Grands...

Céline Dion
en spectacle, pour Noël
aux Galeries de la Capitale

Médaillé d'or du concours Yamaha dans le cadre du Festival de la chanson 82 à Tokyo

Spectacles

Vendredi le 26 novembre à 19h00
Samedi le 27 novembre à 11h00 et 13h00

une collaboration de **CJRP 1060**

Les galeries de la capitale